



dispositif  
**Bossuet**  
CMPP



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Centre Médico Psycho Pédagogique BOSSUET

|| SOLIDARITÉ || ÉGALITÉ || CITOYENNETÉ || LAÏCITÉ

[www.lespep69.org](http://www.lespep69.org)

Les  
**pep**  
69  
La solidarité en action

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION..... 4

## L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP ..... 5

- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT .....	7
AGREMENT.....	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS.....	8
- LES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	10
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	10
PATHOLOGIES PRESENTEES PAR LES ENFANTS- ADOLESCENTS-JEUNES ADULTES SUIVIS AU CMPP .....	13
- L'ACTIVITE .....	18
ACTIVITE CONTRACTUALISEE – CPOM 2024-2028 .....	18
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT .....	19
MODALITE DE SUIVI DES ENFANTS AU CMPP .....	21
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS.....	24
LES ACTIVITES RECURRENTES.....	24
LES PROJETS DE L'ANNEE .....	29
- TRAVAILLER EN PARTENARIAT .....	32
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	32
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	32
- L'ORGANISATION DU SERVICE .....	37
MISE EN CONFORMITE SUITE AU RAPPORT D'INSPECTION DE L'ARS .....	37
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2 (AXE 1 DE LA FEUILLE DE ROUTE) .....	39
STRUCTURATION ET FORMALISATION DES PARCOURS DE SOINS DES ENFANTS-ADOLESCENTS PRIS EN CHARGE AU CMPP (AXES 3, 5, 6 DE LA FEUILLE DE ROUTE).....	39
LE PROJET DE SERVICE (AXE 12 DE LA FEUILLE DE ROUTE).....	42
MISE EN PLACE DU DOSSIER INFORMATISE DE L'USAGER .....	43
L'ORGANISATION INTERNE .....	44

LA DEMARCHE QUALITE .....	45
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM .....	45
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS .....	46
- RESSOURCES HUMAINES .....	47
ORGANIGRAMME AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024 .....	47
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	48
AJUSTEMENT DE POSTES.....	49
ACTIONS DE FORMATION (AXE 9 DE LA FEUILLE DE ROUTE) .....	49
- PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024 .....	51
FINALISATION DU PROJET DE SERVICE ET DEBUT DE MISE EN ŒUVRE DES FICHES-ACTION .....	51
POURSUITE DU REFERENCEMENT DE L'ACTIVITE .....	51
DEVELOPPEMENT DE LA FONCTION DE PREVENTION ET DE RESSOURCE .....	51
RENFORCER LES LIENS PARTENARIAUX ET INSTALLER UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE.....	52
DEMENAGEMENT.....	52
<b>LISTE DES REDACTEURS .....</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>54</b>
ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION MESURES CORRECTIVES SUITE A RAPPORT ARS.....	55
ANNEXE 2 : OUTILS LOI 2002-2 .....	65
ANNEXE 3 : CONVENTION DE PARTENARIAT .....	73
.....	75
ANNEXES 4 : LES GROUPES THERAPEUTIQUES.....	76



# INTRODUCTION

---

## Une première année de pilotage sous l'égide des PEP69/ML

*L'association Centre Bossuet a fusionné avec Les PEP69/ML le 1er janvier 2023 après un rapprochement dès juin 2022.*

Une inspection de l'ARS, fin 2021 aboutit à un rapport d'inspection en juillet 2022 qui énumère près de 50 recommandations.

Le fonctionnement général est jugé insuffisant (notamment en raison de l'absence de projet individualisé d'accompagnement) et de problématiques de pilotage institutionnel.

En parallèle, l'accompagnement de l'équipe par un cabinet conseil SBW conseil, spécialisé dans l'accompagnement managérial et des équipes à la santé au travail et à la prévention des risques psycho-sociaux est mis en œuvre.

Ce rapport d'activité vise à présenter les éléments de structuration apportés à l'organisation et au fonctionnement du CMPP sur cette première année, avec les mesures correctives apportées aux recommandations de l'ARS, mais aussi des chiffres d'activités consolidés.

# L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

*Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.*

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

---

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :  
solidarité, laïcité et égalité*

---

**Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décloisonnement des politiques publiques au cœur des territoires.** Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

**Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924.** En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

Au cours de cette année, le nouveau projet (2023-2028) de l'association les PEP69/ML a été validé. Il s'articule autour de trois grands thèmes :

- Développement du pouvoir d'agir, participation des familles et des personnes
- Démarches inclusives, société inclusive
- Innovation sociale, ingénierie sociale

Ce document est l'aboutissement d'une démarche d'élaboration participative et contributive d'une diversité de professionnels, fondée sur la confrontation des idées, l'enrichissement mutuel, la convergence et les interrogations pour coconstruire une vision partagée de nos missions au cœur des territoires, en articulation avec les politiques publiques et l'ensemble de nos partenaires dont ceux de l'éducation et de la santé.

# PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

## AGRÉMENT

Le CMPP, dénommé autrefois centre d'audiophonologie a ouvert en 1967. Il devient Centre Médico-Pscho-Pédagogique en 1968, en conformité avec l'annexe 32 du code de la sécurité sociale.

Il était géré par l'Association Centre Bossuet (ACB) dont le président était le docteur Marc ZIMMERMANN jusqu'à sa démission de sa fonction de président. M Paul Monot a assuré la succession en 2022.

Le CMPP BOSSUET est un centre de consultations, de diagnostics et de soins en ambulatoire, non sectorisé, de niveau 2, recevant des enfants des adolescents et des jeunes adultes de 0 à 20 ans, ainsi que leur famille et présentant des difficultés très variées.

L'agrément a été renouvelé le 3 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

Catégorie de l'établissement : 189 – Centre médico-psycho-pédagogique

- Numéro de SIRET : 77990467100400
- Numéro de FINESS : 690781349
- Numéro APE : 8891B
- Accessibilité : ERP

Le service est géré depuis le 1er janvier 2023 par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Rhône/Métropole de Lyon (ADPEP69/ML).

Son agrément est de 8500 actes facturés par année.

Le premier CPOM signé en 2017, pour la période 2018-2023 établit la file active ainsi :

- 150 usagers vus en diagnostic
- 80 usagers font l'objet d'un traitement espacé
- 450 usagers font l'objet de minimum une séance hebdomadaire.

La file active est de 450 usagers au sens du cahier des charges CMPP.

[Le CPOM 2024-2008 établit à 419 le nombre d'usagers en file active.](#)

Le CMPP occupe deux lieux distincts :

- Le 65 rue de SEZE, local loué de 480 m2 appartenant à une société civile immobilière, pour l'activité principale.

- Le 54 rue BOSSUET local loué au GRAND LYON, dont une partie est réservée à l'activité de plusieurs groupes thérapeutiques, l'autre partie étant occupée par le SESSAD Bossuet depuis un déménagement en juillet 2023.

Les deux locaux sont situés dans une proximité géographique.

Le service est ouvert 215 jours. Il reste ouvert une semaine durant les vacances de la Toussaint et durant toutes les vacances scolaires d'hiver et de printemps.

## PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

### PRÉSENTATION GENERALE

Le CMPP est un centre de consultation ambulatoire qui reçoit des enfants, des adolescents, et de jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans, et leurs familles.

Généraliste, il est un carrefour entre le milieu dit ordinaire et le milieu spécialisé. Il est un acteur au sein du réseau élargi du secteur sanitaire et médico-social, avec lequel il entretient des liens de partenariat encore insuffisamment formalisés.

Le CMPP Bossuet s'adresse à des jeunes présentant diverses difficultés : psychiatriques, psychologiques, psychoaffectives, psychosociales, neurodéveloppementales. L'intensité de ces troubles nécessite parfois une orientation vers une structure permettant un accompagnement plus intensif (CATTP, Hôpital de jour, SESSAD). Certaines situations nécessitent une double prise en charge, avec maintien de certains soins au CMPP et accompagnement plus global par une autre structure partenaire avec laquelle une convention est signée (exemple en annexe 3 convention de partenariat).

Le CMPP n'est pas sectorisé et accueille des jeunes domiciliés sur l'ensemble de la métropole.

Le CMPP propose un projet de soin coordonné et défini en fonction des besoins identifiés pour chaque jeune lors de la consultation d'admission et tout au long du processus d'évaluation diagnostique. Le projet de soin fait partie intégrante du PIA.

Le projet de soin est le fruit d'un travail pluridisciplinaire d'évaluation et d'accompagnement individualisé, qui tient compte de la demande, du contexte familial et social, en lien avec la famille et les partenaires extérieurs. La réponse aux besoins identifiés peut être un ou plusieurs accompagnements individualisés ainsi qu'une ou plusieurs interventions groupales. Parfois les jeunes bénéficient des deux types d'accompagnement.

Ce projet de soin est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée de la directrice médicale, d'une pédopsychiatre, de 7 psychologues, 3 orthophonistes, 3 psychomotriciennes. Un accompagnement éducatif et social est proposé si besoin par une éducatrice spécialisée. Le référent psychologue ou médecin coordonne et est le garant du projet de soin.

La diversité des troubles accompagnés au CMPP nécessite des approches plurielles complémentaires, tant sur le plan diagnostique que de l'accompagnement proposé avec des compétences dans le champ de la pédopsychiatrie, de la psychopathologie clinique, la psychanalyse, avec des approches psychodynamiques et intégratives, mais aussi dans le champ du neurodéveloppement avec la connaissance des TSA et des problématiques dys. Des prescriptions médicamenteuses sont également proposées et s'inscrivent dans le projet de soin.



L'équipe du CMPP peut apporter une expertise diagnostique clinique et pluridisciplinaire, mais également psychométrique. Actuellement l'évaluation exhaustive (ADI-R, échelle de Vineland, échelles ADOS et PEP-3) n'a pas lieu au CMPP, mais le recrutement d'un neuropsychologue et d'un psychologue spécialisé dans les TCC prévu courant 2024 devrait permettre ces évaluations au sein de l'équipe pluridisciplinaire et permettre également la mise en œuvre de thérapies comportementales et cognitives (TCC).

L'accompagnement familial et éducatif est un élément central de l'accompagnement du jeune : les parents sont impliqués dans le processus de soin.

# LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

## PRÉSENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

Les jeunes accompagnés par le CMPP présentent des difficultés de tous ordres et notamment :

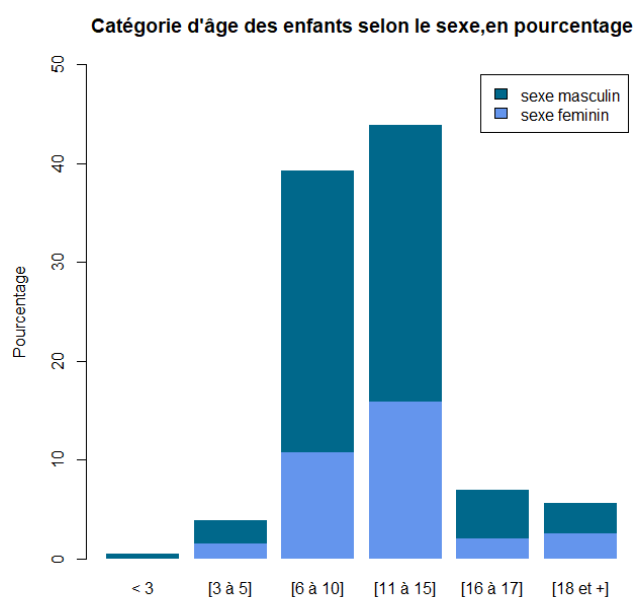
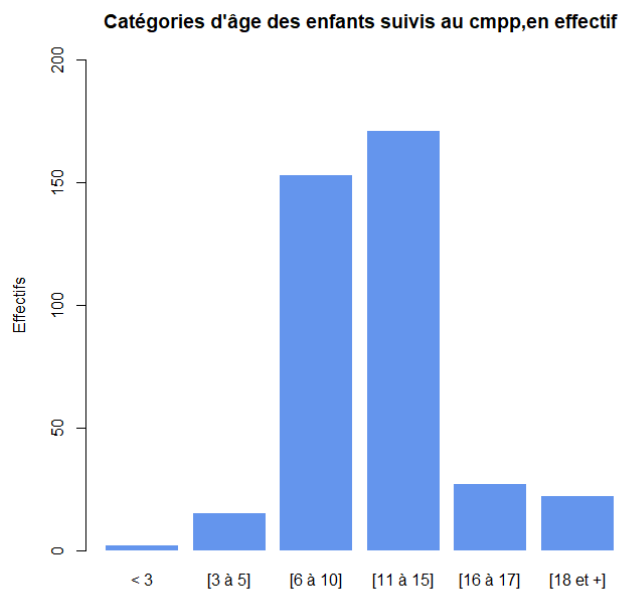
- Des troubles psychiques, réactionnels à des difficultés personnelles et/ou familiales (anxiété, difficultés de comportement, agitation, troubles du sommeil, ... )
- Des troubles du neurodéveloppement (troubles d'attention, dyslexie, dyscalculie, TSA, ...).

### REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE ET DE SEXE :

Age des enfants suivis au CMPP à la date du 31/12/2023		
Catégories d'âge, selon le sexe	Nombre d'enfants	En % sur l'effectif global
<b>&lt; à 3 ans</b>		
- Féminin	0	0
- Masculin	2	0,51
- Total	2	0,51
<b>[3 à 5 ans]</b>		
- Féminin	6	1,54
- Masculin	9	2,31
- Total	15	3,85
<b>[6 à 10 ans ]</b>		
- Féminin	42	10,77
- Masculin	111	28,46
- Total	153	39,23
<b>[11 à 15 ans]</b>		
- Féminin	62	15,90
- Masculin	109	27,95
- Total	171	43,85
<b>[16 à 17 ans]</b>		
- Féminin	8	2,05
- Masculin	19	4,87
- Total	27	6,92
<b>[18 ans ou plus]</b>		
- Féminin	10	2,56
- Masculin	12	3,08
- Total	22	5,64

L'âge moyen des enfants suivis au CMPP est de 11,7 ans pour l'année 2023, comparable à 2022 (11,5 ans).

83% des enfants suivis au CMPP ont entre 6 et 15 ans.



Les enfants-adolescents suivis au CMPP sont majoritairement de sexe masculin, 67%, contre 33% d'enfants-adolescents suivis de sexe féminin.

### ORIENTATION - ADRESSAGE

Nous n'avons pas actuellement de données exploitables concernant les modalités d'orientation des enfants au CMPP.

Nous constatons cependant plusieurs cas de figure :

- Orientation par des structures de soins :
  - Relais de soins pour les enfants de plus de 6 ans lors de l'arrêt de la prise en charge en CAMSP,
  - Relais de soins ou demande de prise en charge groupale pour des enfants ou adolescents suivis initialement par des CMP, des pédopsychiatres libéraux, ou à la suite d'une hospitalisation en pédopsychiatrie
  - Relais de soins après prise en charge via PCO1,
- Orientation sur les conseils d'enseignants, du fait de difficultés d'apprentissages, ou troubles du comportement,
- Orientation vers un CMP de secteur, mais du fait de l'absence de CMP dans le 6ème arrondissement, les familles font une demande auprès du CMPP. Ces orientations expliquent en partie la grande représentation des enfants-adolescents âgés de 6 à 15 ans, dans les enfants suivis au CMPP.

### CARACTERISTIQUES PSYCHOSOCIALES

<b>Effectifs et pourcentages d'enfants par catégorie de Caractéristiques psychosociales, au CMPP en 2023</b>		
<b>Caractéristiques Psychosociales</b>	<b>Nombre d'enfants</b>	<b>En % sur l'effectif global</b>
Enfants en institution	5	1,28
Séparation-divorce des parents	49	12,56
Difficultés éducatives parentales	61	15,63
ATCD <sup>2</sup> familiaux de troubles mentaux	11	2,82
Difficultés liées à certaines situations psychosociales	61	15,64

47,95 % des enfants suivis au CMPP en 2023 présentent des difficultés psycho-sociales.

Ces données psychosociales sont peu codées par les référents et sont très certainement sous-évaluées. Par exemple, les situations de divorce ou séparation parentale n'ont été codées que pour 49 enfants, soit 12,56%, ce qui est bien inférieur aux données en population générale. A noter également qu'un seul référent a codé la présence d'antécédents familiaux de troubles mentaux, il en est de même pour les enfants placés en institution.

Une attention sera portée au cours de l'année 2024 sur le recueil des composantes psychosociales, qui peuvent, lorsqu'elles sont recueillies de manière exhaustive, témoigner des situations familiales complexes des enfants.

<sup>1</sup> PCO : Plateforme de Coordination et d'orientation

<sup>2</sup> ATCD : Antécédents

## PATHOLOGIES PRÉSENTÉES PAR LES ENFANTS-ADOLESCENTS-JEUNES ADULTES SUIVIS AU CMPP

Au CMPP, les référents-consultants codent les diagnostics des enfants-adolescents-jeunes adultes reçus en consultations d'admission, ou suivis, avec la CIM-10. Une évolution vers l'utilisation de la CIM-11<sup>3</sup> sera réalisée sur l'année 2024, mais n'a pas été possible sur l'année 2023, compte tenu des changements de direction au CMPP Bossuet.

Les résultats présentés ont été obtenus en regroupant les diagnostics CIM-10 attribués à chaque catégorie diagnostique du DSM 5<sup>4</sup>, puisque le DSM 5 et la CIM-11 présentent les mêmes catégories de troubles, et de grandes similitudes, et que seul le DSM 5 propose une équivalence des codes CIM-10 aux différents troubles du DSM 5 (et par conséquent de la CIM-11).

Une attention a été portée à étayer les diagnostics principaux, des comorbidités associées. Cependant, cette attention nouvelle au CMPP manque aujourd'hui d'exhaustivité, aussi, un certain nombre de catégories diagnostiques doivent probablement être sous-évaluées.

### DIAGNOSTICS PRINCIPAUX

Effectifs et pourcentages d'enfants par catégorie de Diagnostic Principal, au CMPP en 2023		
Catégorie Diagnostic Principal	Nombre d'enfants	En % sur l'effectif global
Troubles du neuro-développement	169	43,34
Troubles dépressifs	39	10
Troubles anxieux	58	14,87
Troubles des conduites alimentaires	4	1,025
Troubles des conduites	58	14,87
Troubles liés à des traumatismes ou des facteurs de stress	20	5,13
Troubles à symptomatologie somatique	4	1,025
Autres	38	9,75

Les troubles les plus représentés chez les enfants-adolescents suivis au CMPP en 2023, sont les troubles du neuro-développement, avec 43,34%.

Ils sont suivis par les troubles anxieux (14,87%) et les troubles disruptifs et des conduites (14,87%) (regroupés sous le terme de troubles du contrôle des impulsions dans la CIM-11).

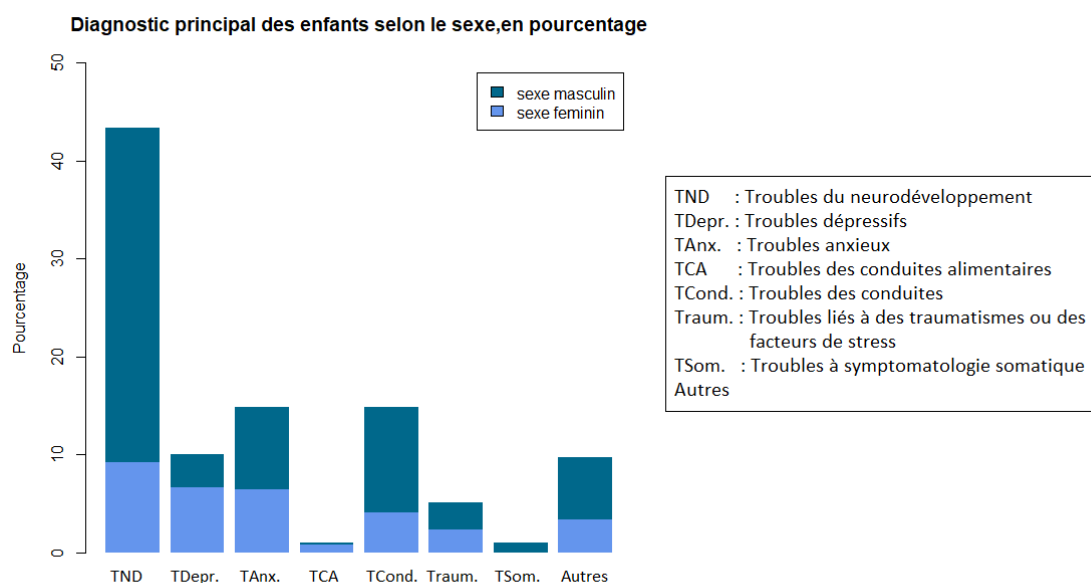
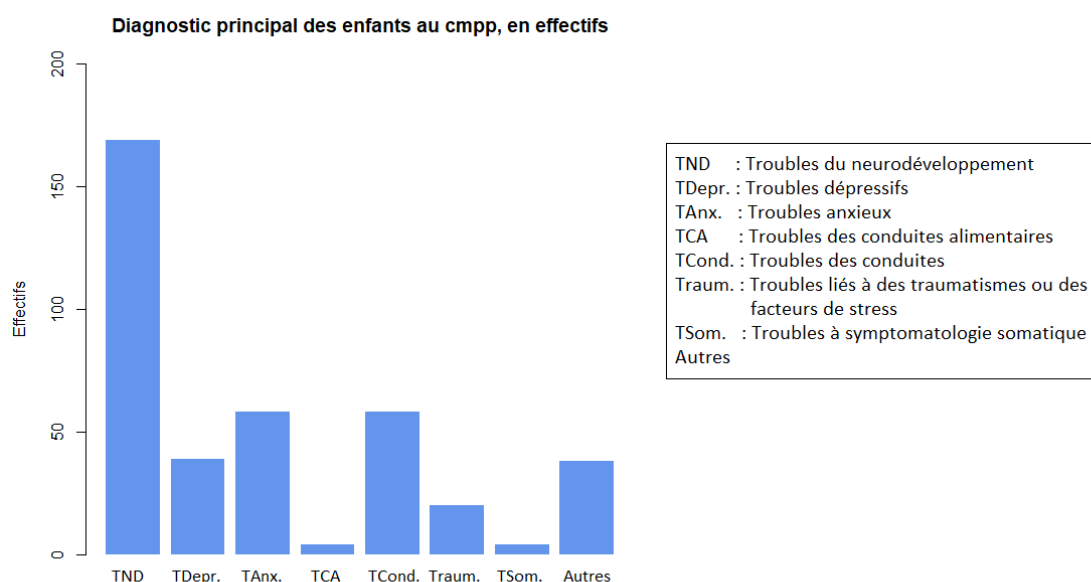
Ces données reflètent la diversité des troubles présentés par les enfants-adolescents suivis au CMPP. Cette diversité clinique est à mettre en lien avec les orientations évoquées précédemment, et le fait que les CMPP sont des structures de soins non sectorisées, qui accueillent l'ensemble des familles demandeuses d'un suivi pour leur enfant.

<sup>3</sup> CIM : Classification Internationale des Maladies

<sup>4</sup> DSM : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, et des troubles psychiatriques (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders)

Les troubles du neuro-développement y sont majoritairement représentés, probablement du fait de l’ancrage fort entre les CMPP et les lieux de scolarisation, qui orientent et conseillent aux familles l’instauration d’un suivi devant des troubles de la communication, des difficultés d’apprentissages, des difficultés d’attention. L’orientation d’enfants au CMPP, par les CAMSP<sup>5</sup> et les PCO participent probablement également à cette surreprésentation des TND.

Dans la catégorie « Autres », nous retrouvons principalement des codes non spécifiques (9,75 % des enfants-adolescents). Un projet de formation des consultants au codage, est en cours de réflexion pour l’année 2024, et permettra d’affiner davantage les données diagnostiques.



<sup>5</sup> CAMSP : Centre d’Action Médico-Sociale Précoce

Concernant le diagnostic principal des enfants suivis au CMPP, en fonction de leur sexe, nous observons, comme classiquement décrit dans la littérature, une prévalence des troubles neuro-développementaux plus importantes chez les enfants-adolescents de sexe masculin (34,1%), il en est de même pour les troubles disruptifs et des conduites (10,8%). A l'inverse, la prévalence des troubles dépressifs et des troubles des conduites alimentaires chez les enfants et adolescents suivis au CMPP, est plus importante chez les enfants-adolescents de sexe féminin.

## DIAGNOSTICS ASSOCIES

Effectifs et pourcentages d'enfants par catégorie de Diagnostics Associés, au CMPP en 2023				
Catégorie de Diagnostic associé	Comorbidité 1		Comorbidité 2	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Troubles du neuro-développement	90	23,08	30	7,69
Troubles dépressifs	8	2,05	1	0,26
Troubles anxieux	44	11,28	16	4,1
Troubles des conduites alimentaires	4	1,03	3	0,77
Troubles disruptifs et des conduites	32	8,21	3	0,77
Troubles liés à des traumatismes ou des facteurs de stress	9	2,31	3	0,77
Troubles à symptomatologie somatique	3	0,77	0	0
Autres	24	6,15	19	4,87
<i>Absence de diagnostic associé</i>	<i>176</i>	<i>45,13</i>	<i>315</i>	<i>80,77</i>

Plus d'un enfant sur deux (54,87%) suivi au CMPP en 2023 présente une comorbidité associée à son diagnostic principal.

Les comorbidités les plus représentées chez les enfants suivis au CMPP en 2023, sont les troubles du neuro-développement (23,08%), suivi des troubles anxieux (11,28 %), et des troubles disruptifs et des conduites (8,21%).

Environ un enfant sur cinq (19,23%) suivi au CMPP en 2023 présente deux comorbidités associées à son diagnostic principal.

Ces éléments témoignent des tableaux cliniques complexes des enfants-adolescents suivis au CMPP en 2023.

## FOCUS SUR LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

Selon le DSM-5, les TND regroupent :

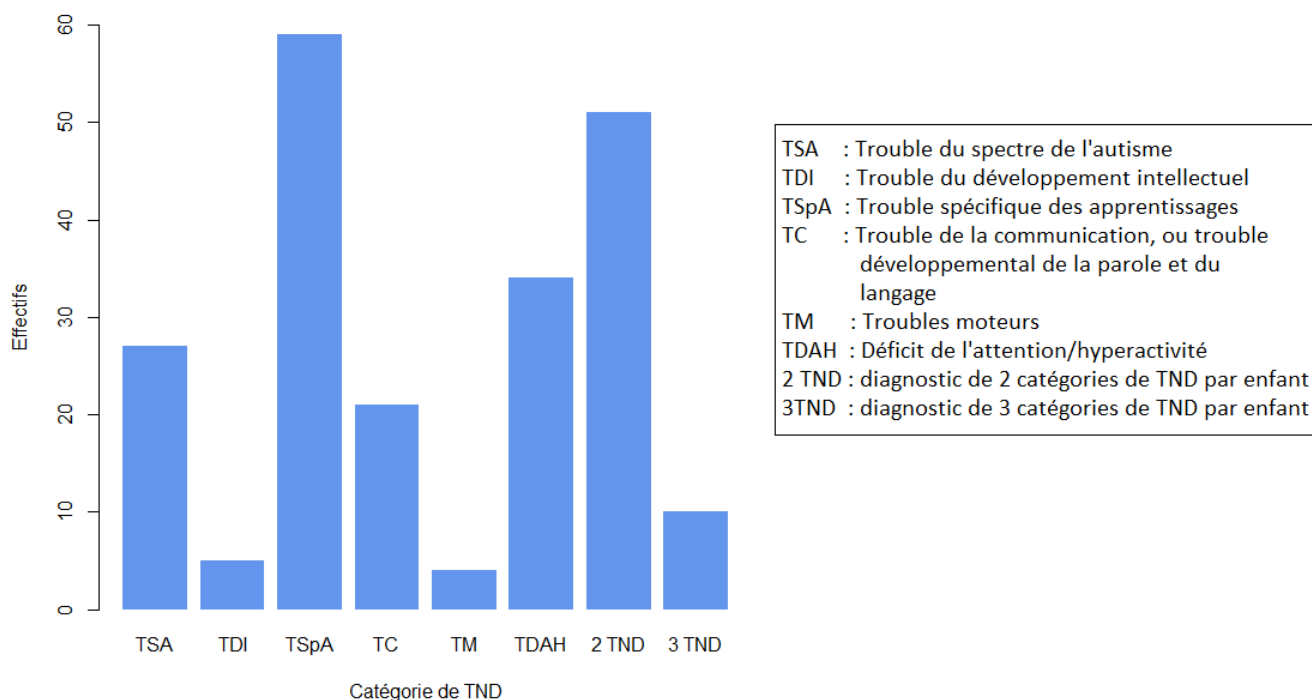
- Le trouble du développement intellectuel (TDI) (CIM-11 - code 6A00)
- Les troubles de la communication (TC) (déficits du langage, de la parole et de la communication) (DSM-5) ou trouble développemental de la parole et du langage (CIM-11 – code 6A01) ;
- Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) (CIM-11 - code 6A02) ;
- Le trouble spécifique des apprentissages (TSpA) (lecture, expression écrite et déficit du calcul) (CIM-11 - code 6A03) ;

- Les troubles moteurs (TM) (trouble développemental de la coordination, mouvements stéréotypés, tics) (DSM-5) ; la CIM-11 distingue le trouble du développement de la coordination motrice – code 6A04, le trouble des mouvements stéréotypés – code 6A06 et les tics et tics primaires – code 8A05.0;
- Le déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH) (CIM-11 - code 6A05).

Effectifs et pourcentages d'enfants par catégorie de Trouble du neuro-développement, au CMPP en 2023		
Catégorie diagnostique	Nombre d'enfants	En % sur l'effectif global
Troubles du neuro-développement	211	54,1
Trouble du spectre de l'autisme	54	13,85
Trouble du développement intellectuel	18	4,61
Troubles de la communication	42	10,7
Trouble spécifique des apprentissages	97	24,87
Troubles moteurs	14	3,6
Déficit de l'attention/hyperactivité	57	14,61

54,1% des enfants-adolescents-jeunes adultes suivis au CMPP en 2023 présentent un trouble du neuro-développement (TND), en diagnostic principal ou associé, soit plus d'un enfant-adolescent-jeune adulte sur deux.

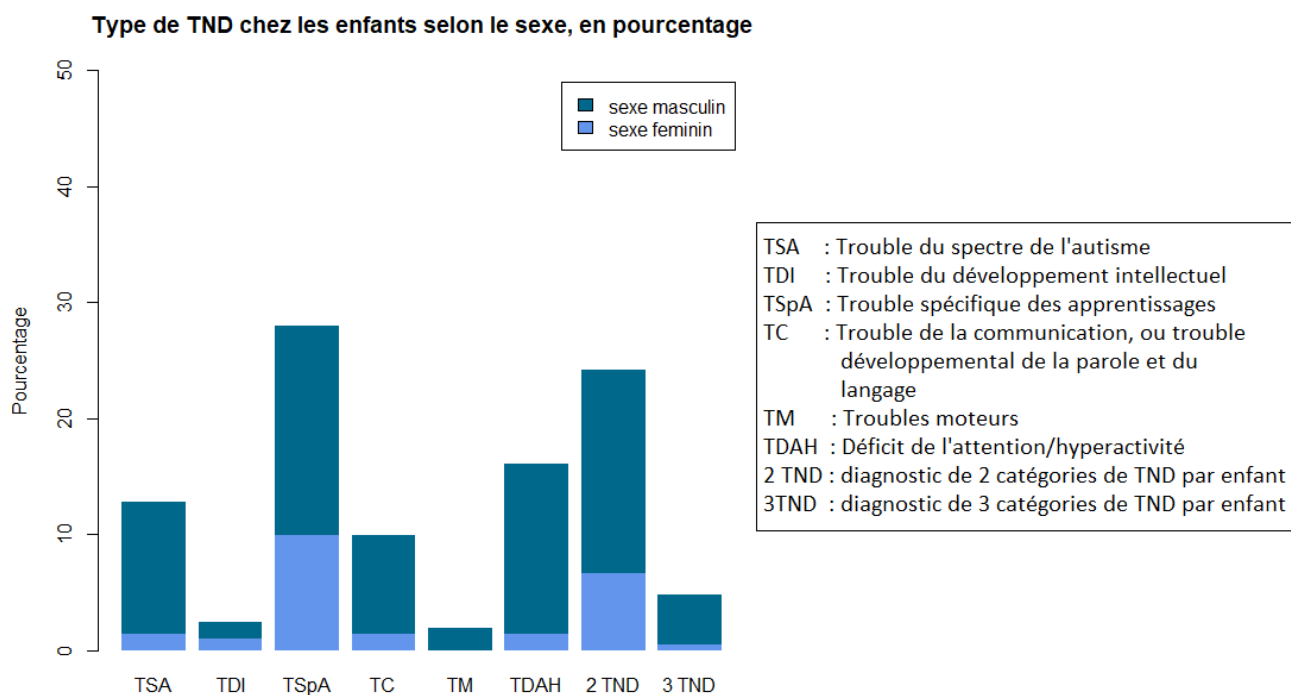
Type de TND chez les enfants ayant un diagnostic de TND, en effectif





Au sein du groupe des enfants ayant un diagnostic de TND, on observe que 51 d’entre eux, soit 24,2% ont 2 catégories de TND codées, et 10, soit 4,7%, ont 3 catégories de TND codées.

Au total, au sein des 211 enfants ayant un TND, 28,9% des enfants présentent plusieurs TND.



L’ensemble des catégories de TND est sur-représenté dans la population des enfants suivis au CMPP, de sexe masculin, notamment le TSA et le TDAH<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> TDAH : Trouble Déficit de l’Attention avec ou sans Hyperactivité

# L'ACTIVITÉ

## ACTIVITÉ CONTRACTUALISÉE – CPOM 2024-2028

Les chiffres concernant la file active et le nombre d'actes présentés dans ce chapitre correspondent à l'activité 2023, encore imparfaitement consolidée. La nouvelle équipe de direction s'efforce de rendre l'usage systématique de Médiatteam et d'assurer la fiabilité des outils de recueil et de pilotage de l'activité.

Le tableau ci-dessous précise les attendus d'activité dans le cadre du nouveau CPOM 2024-2028.

Ouverture du CMPP	Nombre jours ouverture/an	213
File active & mobilité	Total file active	419
	% nouveaux entrants après attente entre demande de PEC et signature DIPEC ≥ 6 mois	0%
	% d'enfants restés en groupe d'accueil pendant une durée ≥ à 3 mois	0%
	% d'enfants sortis dans les 2 ans suivant le début de PEC	≥ à 70%
Actes (dans & hors l'ESMS)	Total actes à réaliser	8.500
	% taux absentéisme usagers	< à 10%
	% d'enfants en suivi thérapeutique ayant bénéficié d'au moins 1 acte par semaine	100%
	% enfants âgés de 0 à 3 ans	> à 10%
	Nombre d'actes / usager	20
	Nombre d'actes / ETP	904
	Nombre usagers /ETP	45
Partenariat / Coordination	% de réunions pour suivi d'enfants avec partenaires extérieurs (hors groupes d'accueil)	50%

## FILE ACTIVE – INTENSITE D’ACCOMPAGNEMENT

### FILE ACTIVE – INTENSITE D’ACCOMPAGNEMENT

Les données d’activité ont été recueillies via le logiciel Cameli.

Dans une démarche de consolidation, un fichier a été constitué avec l’extraction des données Cameli, et complétées par les référents. Les données du fichier ont ensuite amené à des vérifications via les dossiers papiers ou les dossiers informatisés (instauration progressive du logiciel médiatteam depuis avril 2023) des enfants-adolescents-jeunes adultes suivis au CMPP, lorsqu’aucun professionnel n’avait stipulé avoir rencontré l’enfant, ou lorsque le diagnostic manquait.

Plusieurs enfants ont ainsi été, après vérification dans le dossier, retirés de la file active (16), car ils ne s’étaient pas présentés à la consultation d’admission (erreur dans la remontée de l’information, du référent au secrétariat). C’est la première fois que cette démarche de consolidation des données est réalisée au CMPP. De ce fait les variations de chiffres avec les années précédentes ne sont pas totalement comparables.

Nombre d’enfants présents au 31/12				
File active par année				
2019	2020	2021	2022	2023
598	524	549	489	390

Sur l’année 2023, 390 enfants ont bénéficié d’une période diagnostique ou de traitement au CMPP.

28 nouvelles admissions ont été proposées, dont 16 n’ont pu être réalisées (absence de l’enfant et de sa famille au RDV d’admission).

Nous observons une diminution de la file active qui peut s’expliquer pour une part, par la réduction importante du temps médical entre 2022 et 2023 (départ d’un pédopsychiatre, congé maternité pour un autre), et le relais pris par les psychologues dans l’accompagnement des enfants ayant initialement une référence médicale. Ce contexte a également favorisé la diminution du nombre de nouvelles admissions sur cette période 2023.

Compte tenu de l’embauche d’un nouveau médecin directeur en août 2023 et du retour du médecin pédopsychiatre de son congé maternité en novembre 2023, nous devrions observer sur l’année 2024 une augmentation du nombre de nouvelles admissions, qui n’a pas pu être constatée sur l’automne 2023, compte tenu des demandes d’avis médical de la part des psychologues pour leurs patients déjà suivis au CMPP (questions diagnostiques, thérapeutiques (initiation ou reconduction de traitement psychotrope), réalisation de CERFA dans le cadre de demande ou renouvellement auprès de la MDPH...).

Un autre élément à prendre en considération concerne les problématiques complexes des enfants suivis au CMPP qui associent des troubles psychiques bruyants et impactants, à des difficultés sociales, mobilisant davantage les professionnels. Du fait de l’absence d’assistante sociale au CMPP en 2023, la charge des liens avec les services sociaux, les démarches d’informations préoccupantes et signalements ont pesé sur les consultants. Avec le recrutement d’une assistante sociale pour l’année 2024, nous devrions observer une plus grande disponibilité des consultants, et une augmentation de la file active.

Et enfin, compte tenu des changements associatifs, de direction au sein de l’établissement, les professionnels ont été davantage mobilisés sur des questions institutionnelles, impactant leur possibilité d’accompagnement

d'enfants. Ces temps de réflexion institutionnels seront également conséquents en 2024, notamment avec le travail portant sur le projet de service.

Le passage au dossier informatisé a également pesé sur les consultants, qui pour une partie d'entre eux, ont dû apprendre à travailler avec l'outil informatique, ce qui a pu se révéler extrêmement chronophage pour certains d'entre eux.

## ADMISSIONS ET SORTIES

Sur la période 2023, et en date du 31/12/2023, 182 enfants sont sur liste d'attente et n'ont pu rencontrer de consultant.

Face à l'allongement progressif de la liste d'attente, nous avons construit un nouveau protocole instauré cette année (automne 2023), priorisant (proposition d'une consultation dans un court délai) :

- les enfants âgés de moins de 4 ans,
- les enfants-adolescents en crise suicidaire/ ou ayant réalisé un geste suicidaire,
- les demandes de prise en charge dans le cadre d'un relais de soins (orientés par les CAMSP, PCO, ou dans un contexte de déménagement...),
- les situations de phobie scolaire avec déscolarisation.

Nous allons mener sur l'année 2024 un travail visant à réduire la liste d'attente. Plusieurs pistes sont en réflexion actuellement (un créneau d'admission hebdomadaire par consultant, temps d'accueil ouvert aux familles et enfants en présence de consultants, proposition d'intégration d'un groupe d'observation...) et doivent être discutées en équipe.

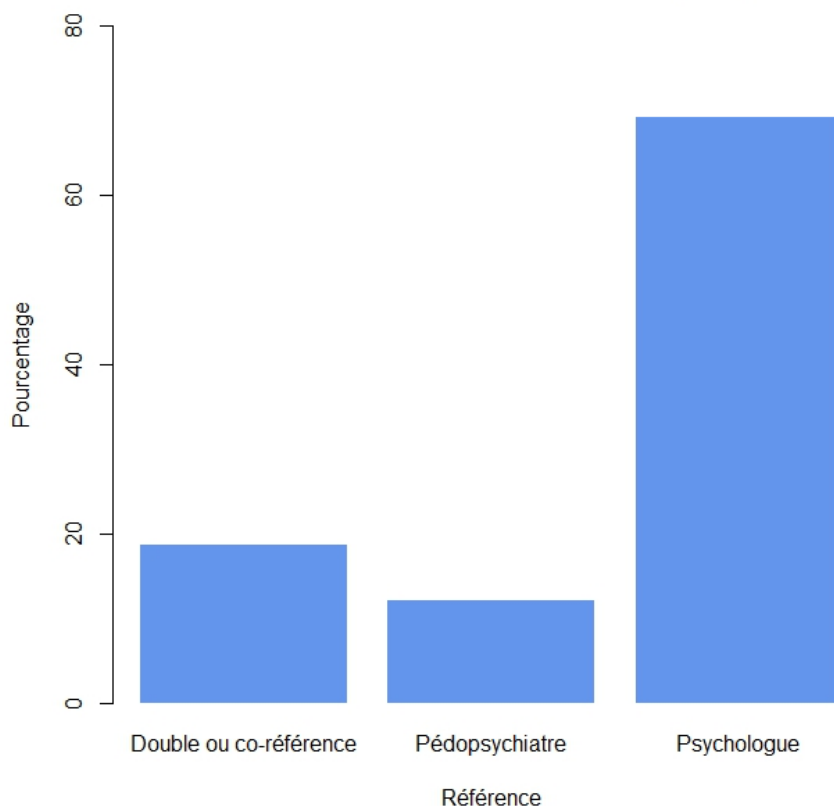
Concernant les sorties, au 31/12/2023, 109 enfants, soit 17,95% de la file active, sont passés en « suivi 3 ans »,

- Soit du fait de l'amélioration de la symptomatologie de l'enfant,
- Soit du fait d'un relais de soins (prise en charge en DITEP, SESSAD, secteur adulte),
- Soit du fait de l'absence répétée aux prises en charge proposées.

Un nouveau protocole a été instauré à l'automne 2023 afin de relancer les familles suite aux absences aux prises en charge. Un courrier est systématiquement adressé aux familles qui ne se sont pas présentées au RDV d'admission, les invitant à reprendre rendez-vous auprès du secrétariat. Des courriers sont également formalisés à la suite de l'absence à 3 RDV, invitant les familles à reprendre RDV avec le référent-consultant. En l'absence de réponse de la famille dans un délai d'un mois, l'enfant sort de la file active. Cette démarche est récente au CMPP (automne 2023).

## MODALITÉ DE SUIVI DES ENFANTS AU CMPP

Référence des enfants suivis au CMPP en 2023, en pourcentage



Les enfants reçus en consultation d'admission au CMPP Bossuet, rencontrent soit un psychologue, soit un pédopsychiatre, selon la demande parentale, soit les deux professionnels (contexte de la double référence, réservé aux demandes de suivi au CMPP pour une fratrie, associées à une situation familiale complexe et/ou traumatique).

Le consultant garde ensuite la référence de l'enfant. Il peut orienter l'enfant vers un professionnel du CMPP, si nécessaire (demande de bilan orthophonique, psychomoteur, thérapie familiale, prise en charge en groupe...), ou poursuivre seul le suivi (dans le cas notamment des enfants bénéficiant déjà préalablement de suivis rééducatifs en libéral ou pris en charge dans un autre établissement médico-social, si celui-ci n'est pas en mesure d'apporter une catégorie de soins disponibles au CMPP et sous réserve de la réalisation d'une convention).

Le consultant établit en concertation avec l'enfant et sa famille les modalités du suivi : hebdomadaire dans le cadre d'une psychothérapie individuelle, bi-mensuelle ou mensuelle dans le cadre de travail-guidance familiale, davantage espacée lorsque l'enfant bénéficie d'ores et déjà de plusieurs prises en charges (au CMPP ou en libéral), dans une fonction de coordination des soins. Le consultant réalise également une activité de liens avec les partenaires extérieurs, et notamment le lieu de scolarisation. Il participe si nécessaire, et à la demande de la famille aux équipes éducatives de suivi de scolarisation.

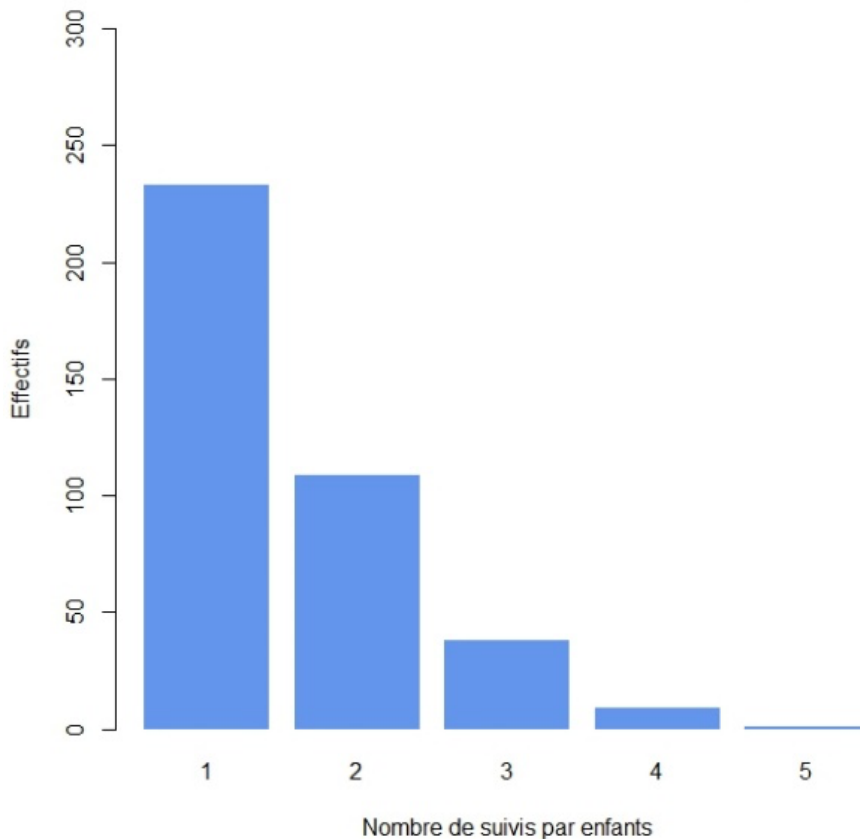
Aussi, pour cette année 2024 :

- 270 enfants ont rencontré un psychologue (soit 69,23% des patients suivis en 2023 au CMPP),
- 47 enfants ont rencontré un pédopsychiatre (12%),
- 73 enfants ont rencontré un psychologue et un pédopsychiatre (double ou co-référence).

La plus faible proportion d'enfants suivis par un pédopsychiatre s'explique par un temps médical restreint sur le début d'année 2023 (0,2 ETP de temps médical), et devrait croître sur l'année 2024, suite à l'embauche d'un nouveau médecin directeur et du retour de congé maternité du 2<sup>ème</sup> médecin.

Compte tenu du passage progressif au dossier informatisé du patient à compter du printemps 2023, nous ne sommes pas actuellement en mesure d'affiner davantage les données portant sur les modalités de suivi des enfants par les référents-consultants. Cette démarche pourra cependant être entreprise l'an prochain, puisque les données seront accessibles sur l'ensemble de l'année 2024 via le dossier informatisé (médiateam).

**Intensité du suivi des enfants au CMPP en 2023, en effectif**



Concernant le nombre de professionnels impliqués auprès des enfants :

- 233 enfants bénéficient d'un suivi auprès d'un consultant-référent (soit 59,74% des enfants suivis au CMPP en 2023),
- 109 enfants de deux suivis (27,95%) (qui incluent la situation des doubles références),
- 38 enfants ont rencontré 3 catégories de professionnels au CMPP (9,74%),
- 9 enfants ont rencontré 4 catégories de professionnels
- un seul enfant a rencontré l'ensemble des catégories de professionnels au CMPP.

Ces données ne reflètent pas l'intensité réelle du suivi des enfants du fait de difficultés rencontrées dans le recueil de l'activité (rétrospective, ne tient compte que des catégories professionnelles et non du nombre de professionnel...). Ces données pourront être davantage exhaustives l'an prochain, grâce à l'utilisation des données du dossier informatisé. Il nous semblerait intéressant de faire un parallèle entre intensité et profil des enfants, notamment en ce qui concerne les troubles associés. Nous pourrions tenter d'identifier comment les professionnels s'organisent en interne pour mettre en œuvre les étayages mais aussi, possiblement, avec des acteurs externes.

<b>Nombre d'enfants en cours de traitement selon la fréquence des interventions de son projet de soins et d'accompagnement</b>	<b>Nombre d'enfants selon la fréquence des RDV</b>	<b>Pourcentage selon la fréquence des RDV</b>
3 RDV par semaine ou plus	0	
2 à moins de 3 RDV par semaine	49	14,5%
1 à moins de 2 RDV par semaine	6	1,8%
Plus d'un RDV par mois et moins d'un RDV par semaine	154	45,6%
1 RDV par mois ou moins	129	38,2%
Contrôle somme	338	100,0%

Ces données sont à prendre avec précaution car elles ne reflètent pas la fréquence réelle du suivi des enfants au CMPP.

Les prises en charge groupales s'interrompent durant les vacances scolaires, les suivis hebdomadaires (rééducation orthophonique, psychomotricité, suivi en psychothérapie hebdomadaire...) sont pour la plupart suspendus (départ en vacances des familles ou impossibilité d'honorer les RDV et période de congé des professionnels).

## DONNÉES CHIFFRÉES DES USAGERS

Les données chiffrées usagers sont basées pour l'année 2023 sur le logiciel CAMELI, qui est renseigné par le secrétariat au moyen des agendas papiers des professionnels. Du fait de cet intermédiaire, de nombreux actes sont omis (RDV ajoutés en dernière minute ou non notés dans l'agenda, lien téléphonique avec les familles, les institutions extérieures (lieu de scolarisation, services sociaux, professionnels libéraux ou du sanitaire), les temps de rédaction, ...)

Avec l'usage désormais investi par les professionnels du CMPP du logiciel médiatteam, nous serons en mesure de fournir pour l'an prochain des données fiables et exhaustives sur l'activité.

### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

	Comparatif de l'activité en fonction des années				
Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'actes	7606	6574	7757	6054	4731
Nombre d'actes non réalisés du fait de l'absence de l'enfant	2289	1130	NC	2325	1778
Taux d'absentéisme	23,1%	14,6%	NC	27,7%	27,3%

La diminution de l'activité s'explique en partie par la vacance de postes, la difficulté de recueil des actes (évoquée plus haut), l'augmentation des temps institutionnels dans le contexte de changement associatif et de direction.

A noter que certains enfants suivis au CMPP, pour exemple ceux bénéficiant de l'aide médicale d'état, n'ayant pas de carte d'assuré social, ne sont pas facturés à l'assurance maladie et donc pas comptabilisés.

## LES ACTIVITÉS RÉCURRENTES

### DISPOSITIFS DE GROUPES

#### Dispositifs proposés aux jeunes : groupes thérapeutiques

*Certaines fiches projets concernant des groupes thérapeutiques sont consultables en annexes*

##### □ Groupe Implicitado

Animé par 2 orthophonistes du 03/01/2023 au 16/06/2023

Dispositif adressé à 6 collégiens rencontrant des difficultés de raisonnement, des difficultés pragmatiques et relationnelles, des difficultés langagières (accès au langage élaboré).

Les objectifs sont de faire émerger un questionnement par rapport au langage et au monde, soutenir les processus de pensée qui permettent de créer du sens (mise en lien entre les informations explicites et implicites, mettre en lien les informations contenues dans une phrase ou un texte...). Différentes médiations sont alors utilisées avec des supports langagiers.



### □ Groupe Marionnettes (1)

Animé par une orthophoniste et une psychologue débuté le lundi 27/11/2023

C'est un dispositif s'inspirant du psychodrame psychanalytique où il s'agit de figurer en groupe des scénarios. Différenciation des places des soignants (l'un joue avec les enfants et l'autre est maître du jeu ce qui lui permet d'arrêter le temps de jeu quand cela lui semble opportun).

Il s'agit d'un groupe fermé, les jeunes sont adressés par le référent qui identifie le besoin d'un dispositif groupal à la place d'un accompagnement individuel ou en complément de celui-ci.

Il existe une importance de la continuité au travers la régularité des présences. Le jeune doit informer d'une éventuelle absence. L'accompagnement par les parents à ce groupe est une composante indispensable. Les parents accompagnent leur enfant. Nous devons réfléchir davantage à la manière de les impliquer dans le travail.

3 séances d'essai sont prévues, énonciation des règles du jeu (on ne se touche pas, on ne se fait pas mal, on ne se dit pas des choses désagréables, on n'abîme pas le matériel) et de fonctionnement du groupe (confidentialité, engagement, régularité, ponctualité, spontanéité, respect). Le référent reste l'interlocuteur privilégié pendant l'année (suivi individuel ou familial). 2 temps de rencontre avec le jeune et sa famille sont prévus dans l'année : en début de groupe (présentation du dispositif au jeune et à sa famille par les 2 thérapeutes) et en fin de groupe (point sur l'année).

### □ Groupe Marionnettes (2)

Co-animation par l'éducatrice spécialisée et la pédopsychiatre.

Adressé à 4 enfants de 5/6 ans avec des troubles psychologiques.

9 séances ont eu lieu en 2023, depuis début septembre.

### □ Groupe Conte/comptines (descriptif en annexe)

Animé par une psychologue et une orthophoniste

S'adresse à 5 enfants âgés de 5 à 6 ans.

Objectifs : expérimenter le plaisir à penser, à être en groupe, faciliter l'élaboration d'un récit et de la pensée à travers le conte comme médiation.

15 séances se sont tenues de janvier 2023 à juin 2023. Le groupe n'a pas repris en septembre du fait de l'absence maladie de l'orthophoniste. Les jeunes concernés ont pu se voir proposer d'autres dispositifs si cela s'avérait nécessaire.

### □ Groupe Histoires/dessin

Animé par 2 psychologues.

Le groupe s'adresse à des enfants (au nombre de 5 ou 6) de niveaux CE1/CE2 pour des difficultés d'agitation /inhibition /Socialisation /d'élaboration.

Il y a eu 26 séances entre janvier et décembre.

### □ Groupe « habiletés sociales »

Co-animé par l'éducatrice spécialisée et une psychomotricienne.

S'adresse à 4 jeunes avec TSA de 10 à 13 ans.

Objectif du groupe : Travailler de manière ludique les prérequis des habiletés sociales. Par exemple : regard, attention conjointe, écoute, gestuelle, prosodie, empathie, émotions, théorie de l'esprit.

10 séances en 2023, depuis le 2/10/23

#### **□ Groupe construction**

Animé par 2 psychomotriciennes du 1er janvier au 22 juin 2023 : 16 séances réalisées

S'adresse à 4 enfants de 8 à 10 ans

Et du 9 novembre au 20 décembre 2023 : 7 groupes réalisés

3 enfants de 7 à 9 ans

Objectifs de travail :

- Développer une attention perceptivo-motrice à l'aide du dispositif groupal, par la mise en commun de la mobilisation corporelle et dans les temps de parole sur l'expérience partagée.
- Intégrer une meilleure représentation de soi, accéder à une meilleure organisation spatiale et développer ses capacités de symbolisation à l'aide du groupe.
- Rechercher une meilleure régulation tonico-émotionnelle, savoir ajuster ses mouvements et s'ajuster dans ses liens aux autres.
- Développer l'expression et l'estime de soi.

#### **□ Groupe Histoires**

Animé par une psychologue et une psychomotricienne.

S'adresse à 5 enfants âgés entre 9 ans et 11 ans sur l'année scolaire 2022-2023, tous les lundis, sauf pendant les vacances scolaires.

L'objectif de ce groupe est de créer du lien social, de permettre à des enfants en difficultés sur le plan relationnel et sur le plan des apprentissages de partager leurs idées et points de vue. Le support étant de créer collectivement une histoire, en tenant compte des idées de chacun.

Les notes sont prises par un des thérapeutes qui restitue l'histoire par écrit, en l'intégrant aux dessins des enfants. Chaque séance est l'occasion d'une reprise de ce qui a été créé précédemment. Cela contribue à inscrire dans le temps et la continuité les productions, mais aussi à valoriser ce que chacun a pu dire et dessiner.

Les abords psychologiques et orthophoniques sont complémentaires et permettent de faire un retour aux thérapeutes référents de chaque enfant. Ceci afin d'élaborer, produire des synthèses et délimiter des projets de soins à venir.

Un retour est fait en juin à chacune des familles des enfants du groupe par les deux thérapeutes.

#### **□ Groupe psychodrame (1)**

Animé par 2 psychologues : pour 6 adolescents âgés de 12-13ans, 25 séances de janvier à juin 2023 puis de septembre à décembre pour 9 séances avec 5 jeunes de 13-14 ans .

Objectifs : améliorer les relations interpersonnelles, mise en mots des vécus difficiles, partage avec les pairs et entraide.

□

#### **□ Groupes de psychodrame (2)**

3 Groupes de psychodrame sont animés par le même binôme de psychologues.

Objectifs : aider l'enfant qui souffre d'agitation /inhibition/troubles relationnels/immaturité.

Psychodrame 1 ( 8-10 ans classes de CM1 /CM2) 6 participants

Psychodrame 2 (10-11 ans Classes de 6e - 5e) 6 participants

Psychodrame 3 ( à partir de la classe de 4e...) 7 participants

Il y a eu 29 séances entre janvier et décembre 2023.

42 jeunes ont pu bénéficier de prise en charge en groupe en 2023, soit 10,7% des jeunes suivis au CMPP.

### **Dispositifs proposés aux jeunes : Le psychodrame individuel**

Le dispositif de psychodrame individuel est un dispositif de soin et de psychothérapie par le psychodrame individuel d'orientation analytique qui s'adresse à des patients du CMPP qui présentent des troubles psychiques et / ou des handicaps complexes qui leur rendent difficile l'accès à d'autres dispositifs de soin du CMPP.

Les patients qui bénéficient de ce soin sont pris en charge et adressés par un(e) référent(e) de l'équipe du CMPP dans un projet d'accompagnement psychothérapeutique régulier car hebdomadaire.

Ces patients présentent des troubles comportementaux ou de la pensée qui ne leur permettent pas encore d'accéder à un dispositif de soin groupal de type psychodrame de groupe ou groupe thérapeutique à médiation. De plus, la confusion des processus de pensée et le niveau d'angoisse qu'ils présentent sont bien souvent invalidants et rendent peu efficiente la proposition d'un espace psychothérapeutique individuel en consultation.

Le dispositif de psychodrame individuel est composé d'un directeur(trice) de jeu et de 4 à 5 cothérapeutes qui sont au service du patient et de ses productions psychiques par le jeu psychodramatique.

Le dispositif de psychodrame individuel proposé au CMPP depuis 2015 présente une triple fonction sur le plan thérapeutique, de formation et institutionnel.

Il permet tout d'abord une proposition de soin pour des patients qui présentent des troubles psychiques importants et peu accessibles qui nécessitent un espace et un dispositif suffisamment contenant permettant le déploiement de leurs problématiques. L'alliance dans le dispositif psychodramatique de la mobilisation corporelle et langagière permet ainsi un accès à des problématiques régressives peu partageables pour ces patients dans le champ de la pensée et de la verbalisation.

Le dispositif de psychodrame individuel est également un outil précieux de formation pour les cothérapeutes qui y participent. Il permet une mise au travail des échos personnels et groupaux des productions des patients et une élaboration commune du matériel clinique au sein de ce dispositif de soin.

La participation en tant que cothérapeute au dispositif de psychodrame individuel permet donc une élaboration commune et un travail de pensée groupale dans l'après coup de la rencontre avec le patient dans une mise en commun et une réflexion plurielle sur les enjeux cliniques et le matériel déployé.

Sur le plan institutionnel, le dispositif de psychodrame individuel du CMPP a toujours été pensé comme un lieu de rencontre des différents corps de métiers, la pluralité des approches et des sensibilités cliniques permettant un enrichissement mutuel et une ouverture à des points de vue cliniques complémentaires tout en restant d'abord au service du patient.

Depuis sa création, le dispositif a accueilli comme cothérapeutes tout un nombre de professionnels du CMPP pour des participations de durées diverses (de 2 à 8 ans).

Différents corps de métiers, orthophoniste, pédopsychiatre, psychologue, psychomotricienne peuvent ainsi partager une pratique clinique commune, vécue et élaborée de manière groupale durant les temps de reprise d'après jeu instaurés dans le cadre en dehors de la présence du patient.

De plus, le dispositif de psychodrame individuel du CMPP a toujours été pensé comme un lieu de pluralité des approches cliniques et d'ouverture.

En ce sens, des cothérapeutes extérieurs au CMPP interviennent depuis 7 ans dans l'équipe du psychodrame, cette présence extérieure enrichissant notre réflexion clinique. Ces cothérapeutes sont des professionnels bénévoles exerçant en pédopsychiatrie et dans le champ médico-social. Ils ont une pratique professionnelle dans le soin pour enfants et adolescents et interviennent dans le cadre d'une convention de bénévolat signée avec la direction du CMPP.

Une place de cothérapeute est également proposée chaque année à un(e) stagiaire Master 2 Psychologue qui réalise son stage d'une année sur le CMPP. Cette mise en situation clinique aux côtés d'autres professionnels apparaît comme un dispositif d'accompagnement et de formation professionnel particulièrement enrichissant.

Enfin, le travail réalisé dans le cadre du dispositif de psychodrame individuel du CMPP BOSSUET a été présenté à plusieurs reprises dans le cadre du congrès des Assises du Psychodrame Rhône-Alpes qui a lieu tous les deux ans (dernière présentation en décembre 2022 à l'Hôpital de CHAMBERY). Cette participation permet une représentativité de notre institution dans le champ régional en tant que lieu de soin et de psychothérapie par le psychodrame individuel.

## Dispositifs proposés aux parents

□ **Groupe « Atelier parents »** autour de la question des « Limites » animé par une psychomotricienne et une éducatrice spécialisée, le lundi 04/12/2023

L'atelier s'adresse aux parents d'enfants et adolescents suivis au CMPP. Il est prévu de façon hebdomadaire, les lundis de 18H à 19H.

Ce projet s'engage de manière expérimentale avec la proposition de plusieurs cycles à thème de 3 soirées. Par exemple :

- Poser de limites, librement inspiré par la méthode « Faber et Mazsish »
- Écrans
- Atelier jeux de société : Comment jouer avec mes enfants ?
- Parents d'adolescents
- Histoires transculturelles (groupe parents et enfants)
- Ma vie de famille avec mon enfant en situation de handicap

L'objectif visé est de mettre en valeur les compétences éducatives des parents, leur permettre de sortir de l'isolement sur des situations délicates ou des impasses

Il était prévu à partir d'octobre 2023, sur tout l'année scolaire 2023/24. Une première séance était programmée le 4 novembre 2023, mais aucun parent ne s'est inscrit.

Nous devons travailler davantage sur les attendus des familles pour construire avec eux une proposition qui répondent à leurs besoins et attentes. Nous devons également travailler la communication autour de ce projet, afin de permettre aux familles de se mobiliser.

## LES PROJETS DE L'ANNÉE

### PARTICIPATION – INTERVENTION DANS DES JOURNEES, CONGRES

#### □ Participation à un séminaire

Un psychologue a suivi le séminaire de Samuel Lézé, philosophe et anthropologue de la santé à l'ENS, sur la formation du jugement clinique dans une perspective psychodynamique

□

#### □ Participation à un congrès à Paris – octobre 2023

Le 27 et 28 octobre 2023 une psychologue a participé à un congrès sur le thème : « Quels problèmes posent les TND dans nos pratiques cliniques ? »

#### □ Journées FDCMPP – Toulouse – Novembre 2023

2 psychologues ont participé aux journées de la fédération des CMPP à Toulouse les 16 et 17 novembre 2023 sur le thème : « Quand les CMPP se réinventent »

Une contribution a été soumise mais non retenue par le comité d'organisation : L'esprit du soin. La volonté était de partager une pratique de soin au sein du CMPP à partir d'une situation singulière.

« De quelles inventions communes les jeunes, leurs familles et les professionnels sont-ils capables à une époque de bouleversements sanitaires, technologiques et institutionnels ? A travers la situation clinique complexe d'Alexis, au croisement du psychique, du somatique, et du médico-social, deux psychologues du CMPP Bossuet engagés au long cours auprès du jeune et de sa famille, tenteront de témoigner de l'histoire singulière d'un soin, illustration d'un « esprit » propre au lieu. Accompagnement qui se poursuit encore actuellement et qui aura mis au travail la pluridisciplinarité de l'équipe ; médecins, psychologues, psychomotriciens, éducateur...

Nous verrons comment les mouvements et l'histoire même de l'équipe, les bouleversements institutionnels (crise, changements associatifs, mouvements de personnels, ...), seront paradoxalement le terreau d'une potentialité, au service de la construction de la subjectivité d'Alexis. La mobilisation des ressources de chacun n'aura pu être effective qu'à partir de la construction d'un CMPP comme lieu ressource, où étranger et familier se seront tissés, malgré les trous sans cesse à reticoter, pour qu'un enveloppement singulier advienne. C'est de cet esprit du soin dont il nous semblait intéressant de témoigner, pour le mettre en dialogue, en réflexivité avec vous. »

## COLLOQUES IFAGP – NOVEMBRE 2023

Un psychologue est intervenu dans le colloque IFAGP 2023 sur le thème : « L'originalité et la diversité du psychodrame dans un monde en profondes mutations »

### ☐ Journée régionale de sensibilisation à destination des professionnels de santé-ARS-Novembre 2023

Journée organisée par l'ARS AuRA en lien avec le DAPR (Dispositif d'Appui, de Prévention des risques liés aux Radicalisations) et le fondation ARHM, ayant pour thème : « comprendre, prévenir et prendre en charge les risques de radicalisation ».

Un psychologue du CMPP a fait une communication orale au cours de cette journée, intitulée : Parcours traumatiques et tentative de subjectivation chez les femmes rapatriées de Syrie. Cette intervention avec sa thèse de doctorat en cours.

### ☐ Visionnage du film Loup y es-tu ?

Une partie de l'équipe pluridisciplinaire a participé au visionnage du film « Loup y es-tu » de Clara Bouffartigue, consacré au travail en CMPP. Action valorisée au niveau associatif par la publication d'une note de visionnage dans la newsletter.

## PROJET DE SOUTIEN SCOLAIRE PAR DES JEUNES BÉNÉVOLES

### Contexte

Ce projet est né du constat que beaucoup de jeunes suivis au CMPP rencontrent des difficultés à l'école, soit parce que leur trouble impacte directement les apprentissages (dyslexie, troubles d'attention, ...) soit parce que leur souffrance psychique les empêche de se concentrer sur les apprentissages

L'équipe a constaté que l'intervention d'un étudiant dans le cadre du soutien scolaire aide beaucoup les jeunes. D'une part, par l'aide proprement dite du soutien scolaire (faire les devoirs ensemble, réviser, apprendre à s'organiser...), le jeune progresse à l'école. D'autre part, grâce à la relation avec l'étudiant qui aide le jeune à s'apaiser, à prendre confiance en lui et à se projeter dans l'avenir.

L'intervention des étudiants a également un impact positif sur la relation avec les parents, puisque les devoirs peuvent engendrer des conflits majeurs au sein de la famille.

Le projet s'inscrit dans une démarche de Politiques Éducatives et Sociales de Proximité des PEP69/ML, visant à créer des liens informels entre les jeunes accompagnés et des bénévoles extérieurs. Cette intention rejoint l'objectif associatif de créer une société inclusive par la construction d'espaces de rencontres.

Le projet a été porté de janvier à juin 2023 par un psychologue puis par le psychologue et l'éducatrice spécialisée. Depuis septembre 2023, il est coordonné par l'éducatrice spécialisée appuyée par le chargé de mission mentorat/mobilités internationales de l'association.

### Modalités du soutien scolaire

Le soutien scolaire est un accompagnement bénévole, non rémunéré, assuré par des étudiants en médecine ou psychologie au domicile de la famille.

Il a lieu une fois par semaine, d'une durée de 1h30 environ, au domicile de l'enfant, durant une année scolaire environ.

Le CMPP propose aux étudiants un accompagnement tout au long de l'année scolaire. Le CMPP propose un groupe parole, une fois par mois, animé par l'éducatrice spécialisée, où les étudiants peuvent échanger,

partager leur expérience et trouver une réponse à leur questionnement. Chaque professionnel de l'équipe se rend disponible à la demande de l'étudiant si besoin.

Au début du projet et à la fin de l'année, une rencontre au CMPP est organisée avec le jeune, ses parents et l'étudiant, pour faire le bilan de l'année écoulée.

### **Bénéficiaires**

Pour l'année 2023, 11 jeunes accompagnés par le CMPP sont concernés et 11 bénévoles ont été mobilisés.

### **PROJET REPIT**

L'éducatrice spécialisée a coordonné l'intervention et le suivi du **service civique Unis-Cités** auprès des familles du CMPP ayant un besoin de répit. Cette action concerne 2 bénévoles du service civique pour 1 famille bénéficiaire en 2023.

### **PROJET GROUPE PARENTS**

Tous les 15 jours, 1h30 de 9h à 10h30.

Sur inscription, engagement pour 4 séances.

Tranche d'âge cible 8-12 ans

#### **Thématiques :**

- Alimentation, repas
- Sommeil, endormissement
- Les écrans
- Les sanctions

#### **Déroulement de la rencontre**

- Accueil café
- Présentation du thème (10-15 minutes max), avec support papier
- Tour de table : pourquoi ils viennent, y a-t-il eu des changements depuis le dernier groupe ?
- Ouverture de la boîte à question en parallèle
- Temps d'échange autour des questions et des attentes.

#### **Inscription**

Les référents des familles les informent du dispositif et inscrivent, ils transmettent l'information. Les animateurs du groupe contactent les familles pour confirmer l'inscription.

#### **Communication**

Par des flyers, donnés aux référents + en salle d'attente.

# TRAVAILLER EN PARTENARIAT

## TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

### IMPLICATION DES FAMILLES DANS LE PROJET DE SOIN

Dès le rendez-vous d'admission, les parents sont impliqués dans le projet de soin de leur enfant. Des échanges réguliers avec les familles sont proposés par les référents au cours du suivi. Les consultants associent les familles aux temps de consultation.

Toutefois un travail important de formalisation du projet Individualisé d'accompagnement est à mettre en œuvre avec la volonté de réellement co-construire le projet d'accompagnement avec la famille.

### IMPLICATION DES FAMILLES DANS LE PROJET DE SERVICE ET LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE CMPP AUX BESOINS ET ATTENTES

Un des enjeux du projet de service en cours de réflexion et de ré-écriture sera de développer des modalités d'implication des familles d'un point de vue plus institutionnel, avec notamment la création d'un groupe d'expression des familles, l'envoi de questionnaires de satisfaction de manière systématique pour recueillir les besoins et attentes, et des temps d'échanges et de partage favorisant l'expression des besoins.

Afin de développer cet axe de travail, l'équipe va bénéficier de formations en 2024 portées par l'association concernant l'autodétermination et le développement du pouvoir d'agir des personnes concernées.

## LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

### LES PARTENARIATS SANS CONVENTION

Nous travaillons régulièrement avec les structures ou associations comme :

- MDPH,
- Éducation Nationale : médecins, psychologues et infirmières scolaires, assistants sociaux, enseignant de l'enfant, directeurs d'établissements, enseignants référents (ULIS),
- Réseau Dys/10,
- Milieu hospitalier ;
- Intervenants du secteur social : PMI, des services des Maisons de la Métropole ; intervenants des structures de la protection de l'enfance...



## Lieux de soins

Le CMPP travaille en collaboration avec les structures de soin pour :

- Réaliser des prises en charge conjointes avec des services hospitaliers spécialisés, participer à l'orientation vers des IME, ITEP, SESSAD pour les enfants dont la problématique le justifie. De même, certaines orientations en ESAT ou EA peuvent aussi être préparées pour les plus âgés.
- Permettre à des enfants pris en charge dans des institutions sociales ou médico-sociales de bénéficier de prises en charges externalisées. L'éducatrice spécialisée intervenant dans le service à 0,50 ETP est mobilisée pour réaliser ce travail. Elle le fait en étroite collaboration avec les praticiens du CMPP. Elle participe ainsi à l'ensemble des réunions cliniques mises en place. Elle participe aux décisions d'orientation prises pour les jeunes accueillis. Ces décisions sont discutées avec les familles, les jeunes, les référents concernés, avec l'appui de l'éducatrice comme personne-ressource. Elle peut se rendre de fait au domicile des familles et jeunes concernés.

Le CMPP est également régulièrement sollicité par des médecins psychiatres, psychothérapeutes, orthophonistes, qui orientent des enfants nécessitant une approche thérapeutique pluridisciplinaire.

## Liens avec l'Éducation Nationale

Les liens sont réels avec l'Éducation nationale. Les professionnels sont régulièrement invités aux Équipes de Suivi de Scolarisation et Équipes Éducatives.

Avec l'accord des parents, les professionnels, référents ou autres professionnels, sont régulièrement invités à ces temps de concertation avec les enseignants.

En lien avec les conclusions du GEVASCO, les médecins du CMPP sont souvent amenés à rédiger le certificat médical du dossier MDPH afin de demander les aménagements nécessaires. Les professionnels impliqués dans l'accompagnement de l'enfant sont amenés à écrire des notes cliniques complémentaires ou rédiger un bilan.

## Autres partenaires

Construction (en associant avec les directions respectives des établissements) d'un lien en vue d'un partenariat du CMPP avec la Maison des Adolescents du Rhône, avec l'idée à terme qu'une convention existe entre les établissements, dont certaines activités cliniques sont proches.

Des « partenariats » informels avec des personnels ou établissements Éducation Nationale, ASE, ou établissements médicosociaux (MECS, ITEP) m'ont amené à proposer des synthèses au sein de l'établissement autour de situations cliniques (pas de conventions).

Dans le cadre de ses activités personnelles, une psychologue entretient un partenariat avec les LAEP (lieux d'accueil enfants-parents), enfants de 0 à 4 ans, et notamment avec le Jardin Couvert à Lyon 3, et La Petite Maison à Caluire et Cuire. Il sera intéressant de formaliser des liens partenariaux avec cette structure petite enfance, et notamment dans l'objectif de développer la fonction de prévention du CMPP.

L'éducatrice spécialisée entretient un partenariat avec l'université Catholique de Lyon (UCLY) et la faculté de médecine de Lyon Laënnec dans le cadre du projet de soutien aux devoirs par des étudiants en médecine et en psychologie. Un partenariat est également engagé avec Unis-Cité (service civique) dans le cadre du projet répit.

## PROJET D'UNE DEMI-JOURNÉE DE TRAVAIL SUR LA PRATIQUE DU PSYCHODRAME INDIVIDUEL ORGANISÉE PAR LE CMPP BOSSUET / LES PEP69/ML

### □ NATURE DU PROJET

Organisation d'une demi-journée de travail et de réflexion théorico-clinique sur les pratiques du psychodrame individuel au sein des locaux des PEP69 en présence de tiers porteurs d'une expertise reconnue dans ce domaine d'intervention.

Temps d'échange et de création de partenariat avec les différentes équipes locales des hôpitaux psychiatriques du VINATIER, de ST CYR et de ST JEAN DE DIEU qui pratiquent le psychodrame individuel sur la région lyonnaise dans le champ du sanitaire.

Total de 30 à 40 participants maximum afin de permettre des échanges individualisés sur le plan clinique et théorique.

Demi-journée organisée sous la forme d'une matinée en semaine (mardi matin) de 9H00 à 12H00 au sein de locaux des PEP69.

Proposition de prise en charge par le CMPP et les PEP69 d'une collation (Thé-café-Viennoiseries) et éventuellement d'un repas de midi sous forme de buffet.

### □ OBJECTIFS

#### Sur le plan clinique :

- Promouvoir et faire évoluer les connaissances et pratiques du psychodrame individuel dans sa spécificité en tant que dispositif de d'accompagnement et de psychothérapie de patients présentant des troubles psychiques majeurs. Ces usagers en situation complexe de handicap ou porteurs de problématiques de type TND Atypiques se trouvent fréquemment peu accessibles à d'autres dispositifs de soin proposés au sein du CMPP BOSSUET, des structures des PEP69 et de diverses institutions du domaine sanitaire de la Psychiatrie Lyonnaise.  
Le soin par le psychodrame individuel se trouve ainsi être fréquemment le seul pôle d'investissement thérapeutique régulier et structurant permettant d'éviter la répétition de ruptures du parcours de soin d'adolescents et de jeunes adultes isolés par leur pathologie. L'étayage thérapeutique proposé apparaît ainsi particulièrement adapté pour des sujets porteurs de pathologies développementales envahissantes et de troubles psychiques sévères qui réussissent par le biais de ce dispositif à mettre en forme et en pensée leur vie psychique marquée par des angoisses multiples et bien souvent inaccessibles au champ du langage.
- Développer et permettre des échanges sur les pratiques cliniques en présence de tiers porteurs d'une expertise reconnue dans le domaine sur le plan régional et national.
- Permettre le développement au sein de notre structure et de notre association, d'un dispositif de soin, de prévention et d'accompagnement d'usagers marqués par des parcours complexes et des troubles psychiques invalidants qui fréquemment mettent à mal la continuité des accompagnements et des prises en charge proposées.

### Sur le plan Institutionnel et Associatif :

- Faire connaître et reconnaître le CMPP / PEP69 comme un dispositif ressource ayant une fonction de portage de cette pratique thérapeutique sur le plan local.
- Permettre au Dispositif BOSSUET d'être repéré comme un lieu d'expertise et de référence dans la région Lyonnaise en ce qui concerne la pratique du psychodrame individuel. Identifier les besoins spécifiques des patients au niveau local et travailler à une coordination et un partage d'expertise des différents dispositifs au travers d'un maillage territorial des institutions et des acteurs de soin au service d'une population en souffrance et précarisée. La coordination de ces dispositifs d'accompagnement s'inscrit dans un souci de permanence et d'adaptabilité de l'offre de soin proposée à des patients dont la spécificité des troubles ne leur a pas permis de s'inscrire durablement dans un parcours de soin continu que ce soit dans un cadre ambulatoire, institutionnel ou d'hospitalisation.
- Permettre au sein d'un dispositif des PEP69 la mise en lien individualisée et repérée de partenaires du secteur sanitaire.  
Faire connaître par le biais de cette demi-journée qui pourrait se répéter annuellement, le CMPP et les PEP69 dans la pluralité et la diversité de leurs pratiques et de leurs compétences dans l'accompagnement des usagers et en particulier de patients adolescents ou jeunes adultes porteurs de troubles complexes et sévères qui auront tendance à les isoler sur le plan thérapeutique, social et relationnel.

### Dans le champ de la formation :

- Permettre grâce à cette demi-journée de rencontre, un travail de partage des compétences et du savoir-faire des professionnels concernant l'accompagnement thérapeutique de patients aux parcours complexes, porteurs de troubles psychiques ou handicaps envahissants (TSA / TND Atypiques).
- Proposer au sein des PEP69 et pour les salariés du CMPP BOSSUET un espace de travail clinique et théorique partagé. La fonction de co-thérapeute au sein d'un dispositif de psychodrame individuel permet un parcours de formation clinique et théorique reconnu dont les effets pourront être potentialisés par cette demi-journée de travail.
- Continuer à enrichir notre partenariat au sein des structures des PEP69 ainsi qu'auprès des intervenants co-thérapeutes extérieurs à l'institution et aux PEP69 afin de faire connaître et valoriser nos pratiques dans les espaces Lyonnais du sanitaire et du médico-social.
- Faire repérer et instituer possiblement à l'avenir cette demi-journée comme un temps de rencontre annuel organisé par le CMPP BOSSUET et les PEP69 afin de témoigner de notre implication dans le soutien de pratiques cliniques qui demeurent incontournables dans l'accompagnement de certains de nos patients. La continuité et la régularité annuelle de ces demi-journées de travail viendrait en écho de la régularité des espaces de soin proposés.

## PROJET DE SOIRÉE/DÉBAT EN DIRECTION DES FAMILLES DU CMPP ET DE LA CRÈCHE PEPILOU

Afin de développer l'action de prévention du CMPP, il est envisagé, à raison de 2 fois par an, de développer des événements co-portés par la crèche Pepilou et le CMPP à destination des familles de jeunes enfants, mais aussi des plus âgés.

En effet, certaines thématiques seront orientées petite enfance et pourraient toucher les familles des enfants les plus jeunes suivis par le CMPP. Mais des thématiques plus transversales, intéressant tous les âges pourraient également être proposées et intéresser autant les familles du CMPP que de la crèche.

Ces événements seraient ouverts sur le territoire et bénéficieraient du relai des PMI et des PCO notamment pour la communication auprès des familles.

Une première expérience de ce type serait à programmer à l'automne 2024.

L'objectif est de pouvoir apporter des informations et de la ressource aux familles, tout autant que de favoriser des liens et des échanges entre familles et pourquoi pas, à terme, consolider, entre 2 événements, d'autres types d'actions comme des cafés des parents.

# L'ORGANISATION DU SERVICE

## MISE EN CONFORMITÉ À LA SUITE DU RAPPORT D'INSPECTION DE L'ARS

### CONTEXTE

Une inspection a été diligentée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et s'est déroulée les 8 et 13 décembre 2021. La mission d'inspection a établi un premier rapport. Il a été adressé par courrier au CMPP courant mai 2022. Le rapport établit une série de dysfonctionnements et propose une série de mesures correctives pour y remédier.

Le président de l'association a adressé en retour un courrier en juin 2022. Il y apporte des éléments de contexte, précise l'avancée de la démarche de fusion absorption et des fragilités du pilotage du CMPP du fait du double départ des directeurs et directrices médicales.

Un report de délai de la mise en œuvre des mesures est demandé.

Le rapport d'inspection définitif est envoyé à l'association fin juillet 2022. Dans le courrier d'accompagnement, le directeur général de l'ARS précise maintenir la majorité des mesures correctives et demande une mise en œuvre quasi immédiate.

Ce rapport présente :

- 7 écarts avec les lois de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et la loi de 2005 pour l'égalité des chances et des droits des personnes handicapées,
- 43 recommandations et préconisations

Des grands thèmes se dégagent :

- Locaux accessibles PMR : Ecart avec la loi n° 1 : E1,
- Améliorer l'accueil (physique, téléphonique) et rendre plus efficiente la procédure d'admission : E2/E3,
- Améliorer le parcours de prise en charge des jeunes, l'évaluer de façon objective : E5/E6,
- Mettre en place un véritable pilotage associatif et de direction,
- Se mettre en conformité avec le cahier des charges de 2018 concernant les évolutions des CMPP :
- Développer des actions de prévention, des actions de soutien à la parentalité,
- Développer des actions d'évaluation et de diagnostic précoce,
- Inscrire l'accompagnement des jeunes dans une logique de passage de relais [...] pour les plus de 16 ans.
- Mise en place d'une politique de gestion des risques structurée et démarche qualité,
- Consolider la GRH,
- Formaliser les partenariats.

## LES PREMIÈRES MESURES CORRECTIVES À LA SUITE DU RAPPORT D'INSPECTION

Dès le premier rapport d'inspection de l'ARS en mai 2022, le directeur de transition a entrepris un certain nombre de mesures correctives notamment :

- Un meilleur suivi des jeunes dans les trois ans qui suivent la sortie. Il s'agira d'une des missions de l'éducatrice spécialisée. Cette mission n'a pas pu mettre en œuvre immédiatement l'éducatrice ayant vécu une longue maladie en 2022 se manifestant par deux longs arrêts de travail.
- Une salle d'attente plus agréable : achats de livres, de jeux et d'un tapis pour les enfants. Cette amélioration sera renforcée en 2023 par l'ajout d'un présentoir pour des supports de documentations et d'autres tapis.
- Une ouverture plus étendue de l'accueil téléphonique. Il a été ouvert le vendredi après-midi.
- La fiche premier contact a été améliorée pour plus de précisions sur l'adressage des enfants au CMPP.
- Un protocole de relance des familles non répondantes a été mis en place. Il faut à présent le rédiger.
- Une participation du secrétariat aux réunions de façon systématique.
- Une mise en œuvre d'une démarche pour rétablir un climat social apaisé.
- Le positionnement de l'éducatrice spécialisée au sein de l'équipe : formation, entretien professionnel

## LA FEUILLE DE ROUTE 2023 : SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES (DÉTAIL DE L'OUTIL DE PILOTAGE EN ANNEXE 1)

La feuille de route reprend l'ensemble des recommandations/préconisations du rapport du 22 juillet 2022 non encore levées et une partie des recommandations déjà levées qui sont à renforcer et stabiliser.

Le plan d'action a été divisé en grands thèmes de travail et subdivisés pour certains en volets thématiques. Chaque axe de travail se décline en objectifs opérationnels, étapes ou mise en œuvre, périmètre et livrable, avec éléments de preuve.

12 axes ont été définis pour embrasser l'ensemble des recommandations :

- Axe 1 : Un parcours formalisé pour chaque enfant au sein du CMPP, se doter des outils de la loi 2002-2
- Axe 2 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, dimension de prévention et de diagnostic précoce
- Axe 3 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, renforcer les accueils et la procédure d'admission
- Axe 4 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, le projet de soin et l'évaluation des pratiques thérapeutiques
- Axe 5 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, prévoir et organiser la sortie du CMPP
- Axe 6 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, formaliser les partenariats
- Axe 7 : Organiser le pilotage de l'activité et fiabiliser le recueil des données d'activités
- Axe 8 : Piloter de façon active le CMPP pour accompagner le changement
- Axe 9 : Renforcer le pilotage des RH
- Axe 10 : Se doter d'une démarche qualité pour favoriser l'évaluation continue de l'organisation et des pratiques
- Axe 11 : Entamer une réflexion pour un déménagement des locaux du CMPP et du SESSAD dans des lieux plus adaptés
- Axe 12 : Ré-écrire le projet de service

## LES OUTILS DE LA LOI 2002-2 (AXE 1 DE LA FEUILLE DE ROUTE)

Les documents de la loi 2002-2 ont été retravaillés et sont systématiquement remis aux familles par la secrétaire lors du rendez-vous d'admission : livret d'accueil, règlement de fonctionnement du CMPP, charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Le DIPEC est remis par les référents lors des premières admissions, et au cours des suivis pour l'ensemble des jeunes accompagnés, afin de nous mettre en conformité avec cette obligation et viser les 100% de DIPEC remis et signés, attendus par l'ARS. Un exemplaire est conservé par la famille, l'autre est déposé dans Médiatteam.

## STRUCTURATION ET FORMALISATION DES PARCOURS DE SOINS DES ENFANTS-ADOLESCENTS PRIS EN CHARGE AU CMPP (AXES 3, 5, 6 DE LA FEUILLE DE ROUTE)

### DU PROTOCOLE D'ADMISSION AU PROJET DE SOIN (AXE 3 ET 5 DE LA FEUILLE DE ROUTE)

Un premier niveau d'élaboration sur la problématique de l'admission a été travaillé en équipe lors de l'accompagnement par le cabinet SBW au cours de l'année 2022.

Ce travail s'est enrichi à l'arrivée de la nouvelle directrice en mars 2023 puis avec celle de la directrice médicale en août 2023.

Ce travail visait à structurer un processus d'admission clair permettant de définir les critères d'admission, le processus d'admission et de sortie des jeunes, afin de gérer la liste d'attente. Il s'agissait aussi de définir le cadre de traitement des situations d'urgence.

La validation du protocole d'admission s'effectue en équipe complète sous le pilotage de la directrice médicale.

#### Critères d'admissibilité

Le CMPP prône l'accueil d'un public tout venant avec une pluralité de troubles. Les jeunes accueillis présentent des difficultés de tous ordres : psychiatriques, psychologiques, psychoaffectifs, psychosociaux, neurodéveloppementaux.

Toute situation qui fait état d'une souffrance d'ordre psychologique fait l'objet d'un recueil des attentes et d'une analyse pour apporter une réponse globale aux besoins.

#### Critères de non-admissibilité

Les demandes de bilan isolé ou de suivi rééducatif orthophonique et psychomoteur isolé ne sont pas des indications pour une admission au CMPP. Les familles sont alors réorientées notamment vers du libéral.

#### Processus d'admission

- Accueil de la demande (téléphone, physique), par le secrétariat.
  - Rédaction de la fiche d'admission avec recueil de la parole des familles ou du jeune concerné concernant la situation, le contexte, et les attentes.
  - Demande de courrier d'adressage ou de bilans s'ils existent.
  - Inscription sur les listes d'attente (psychologue et pédopsychiatre) selon la demande exprimée par la famille ou systématiquement vers un pédopsychiatre si l'enfant a moins de 4 ans.

- Relance : rappel des familles à un rythme à définir, pour les informer des délais d'attente pour une admission. Ce processus se systématisera lorsqu'il sera possible de créer des alertes dans mediateam.
- Proposition d'un rendez-vous d'admission avec un consultant-référent (psychologue ou pédopsychiatre), voire avec 2 soignants, si la situation le nécessite.
- Premier rendez-vous :
  - Remise des documents de la loi 2002-2 : livret d'accueil, règlement de fonctionnement du CMPP, charte des droits et libertés de la personne accueillie et DIPEC (en double exemplaire et à signer par la famille avec le référent puis déposé dans Médiatteam).
  - Renseignements administratifs (carte vitale). Si le patient se présente au premier rdv sans carte vitale, nous proposons à la famille de télécharger sur place une attestation de sécurité sociale et de l'imprimer au secrétariat. Si nécessaire, les secrétaires ou l'éducatrice spécialisée peuvent étayer la famille.  
Le CMPP ne donne pas de 2ème rdv sans avoir reçu l'attestation de carte vitale.
  - La famille est informée de la décision d'admission ou de non-admission et est réorientée si besoin.
- Début du processus de soin (PIA, à actualiser annuellement), en accord avec l'utilisateur et sa famille.

#### **Processus de sortie**

- A l'issue du premier PIA (maximum 1 an) :  
Si l'objectif de l'accompagnement est acquis, sortie du patient.  
Si non-atteint : renouvellement du PIA et prolongation de la prise en charge.
- Arrêt de l'accompagnement :  
En cas d'absentéisme récurrent (4 rendez-vous consécutifs non excusés, envoi d'un courrier type sur lequel la famille ne répond pas), ou à la demande de l'utilisateur ou de sa famille.

Un travail de formalisation de courriers types lors des absences des patients aux prises en charge du CMPP, a été conduit dans l'objectif d'une relance-continuité des soins.

#### **Gestion de la file d'activité : définition des places disponibles au CMPP**

Le nombre moyen des créneaux d'admission par praticien est défini par la direction, au prorata du temps de travail des différents collègues et de leur charge de travail (groupes, etc.).

Les temps forts des admissions sont en début et en fin de l'année scolaire, en fonction des besoins du service.

#### **Processus de traitement en urgence**

- Cellule de veille : les secrétaires, un psychologue, et/ou pédopsychiatre.
  - Les jeudis matin, durée maximale 15 min par jeune
  - Saisie par les secrétaires par mail pour les situations qui semblent présenter un caractère prioritaire.
  - Objectif : évaluation des besoins et raccourcir le délai d'attente, si nécessaire.



□ Pas de liste d'attente = priorisation, pour les situations suivantes :

- Tentative de suicide
- Déscolarisation
- Enfant de moins de 4 ans
- Relais de soins (par ex CAMSP, déménagement...)

## LE ROLE DU REFERENT

### Contexte

Traiter la question de l'admission élargit la réflexion à la question de la référence. Cette notion est discutée au cours des réunions psychologues-pédopsychiatres en élargissant la réflexion autour de la double référence, la co-référence et autres modalités d'accompagnement au CMPP. Cette réflexion va être élargie en 2024 à l'équipe complète, au moyen de l'évocation de vignettes cliniques lors de réunions cliniques (grand cas), dans l'objectif d'une formalisation des différents dispositifs d'accompagnement au CMPP et d'une connaissance mutuelle de ces dispositifs.

### Définition

#### □ Le référent

Le rôle du référent est défini dans un document interne qui précise sa fonction.

Le référent est un consultant (médecin ou psychologue). Il est celui qui réalise l'entretien d'admission, au cours duquel il se présente comme le consultant référent et s'assure de la signature du DIPEC. Le référent repère les besoins et élabore la demande, ces éléments s'intègrent par la suite au PIA.

A terme, le nom du référent apparaîtra sur Médiatèame dans le dossier de l'utilisateur.

Le référent coordonne l'ensemble du parcours de l'enfant au sein du CMPP. Ce parcours concerne le travail pluridisciplinaire (soins, éducatif...), ainsi que les liens avec les partenaires extérieurs (école, professionnels libéraux, secteur sanitaire, social, judiciaire et médico-social...). Le référent reçoit régulièrement la famille pour faire le point (au moins deux fois par an). Il centralise les étapes administratives et cliniques du parcours de l'enfant.

Dans certaines situations particulières, une co-référence peut être envisagée, voire un changement de référence.

#### □ Double référence et co-référence

- 1/ Double référence

#### Contexte d'émergence du dispositif double référence :

Constat fait par les professionnels de problématiques familiales au 1<sup>er</sup> plan dans les demandes d'admission, puis lors de consultation d'admission, émergence de demandes pour la fratrie, au sein de familles aux dynamiques complexes.

Une réflexion autour de consultation en binôme a vu le jour, permettant de répondre aux demandes simultanées (fratrie), sans multiplication des intervenants.

Début de la pratique de la double référence avec une 1<sup>ère</sup> phase d'expérimentation, une 2<sup>ème</sup> phase de constat des bénéfices et intérêts du dispositif, puis une 3<sup>ème</sup> phase de formalisation du dispositif par un écrit, validé par la direction.

- 2/ Co-référence / ou co-thérapie :

La référence engage le psychologue concerné du début à la fin de la prise en charge et dans la construction du projet de soins. C'est un engagement clinique et médico-administratif.  
Cadre de psychothérapie.

## LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Une réflexion a été conduite autour de la nécessité d'établir des conventions lors des doubles prises en charges CMPP-ESMS. Le CMPP est de plus en plus confronté à ces situations (notamment avec les SESSAD et DITEP). Ce qui a abouti à la réalisation d'un modèle de convention type qui permet de définir les places et rôles de chaque institution auprès de l'enfant-adolescent.

La prochaine étape sera la question de la place du CMPP dans le parcours de soins de l'enfant-adolescent sur le territoire, et les liens à développer avec les autres structures de soins.

Pour 2023, plusieurs contacts ont été pris (IEAJA<sup>7</sup>, maison des adolescents), mais pas encore de formalisation de partenariats.

## LE PROJET DE SERVICE (AXE 12 DE LA FEUILLE DE ROUTE)

### LE PROJET DE 2019

En 2018, l'équipe du service a repris l'écriture du projet de service, dans un contexte d'arrivée récente de la directrice médicale et des problématiques déjà présentes au niveau de la gestion des ressources humaines. Les différents corps de métiers ont été sollicités et ont participé à ce travail. L'écriture a été finalisée, le conseil d'administration l'a validé et le document a été envoyé à l'ARS fin 2019.

Ce document a fait l'objet d'échange au tout début de l'année 2020, juste avant le premier confinement.

L'ARS a demandé au CMPP de compléter ce projet par des fiches actions actant sa mise en œuvre (demande d'un calendrier, de fiches actions). Il est précisé la nécessité d'inscrire le CMPP dans une logique de parcours inclusif. L'ARS demande qu'un autre projet soit rédigé pour la fin de l'année 2020.

Un complément au projet de service a été réalisé en septembre 2021.

### UN TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATIF A L'ELABORATION DU NOUVEAU PROJET DE SERVICE

Le rapport d'inspection de l'ARS a confirmé la nécessité de réécrire le projet de service du CMPP pour qu'il réponde aux obligations des ESMS. À la suite de la visite post inspection de l'ARS en octobre 2023, l'échéance a été fixée à septembre 2024.

Nous avons fait appel à un cabinet conseil, A SENS OUVERT, fondé en 2009. Il réunit 5 consultants associés engagés dans une même vision de l'organisation, humaine et systémique, et animés par les mêmes valeurs, de respect humain et de durabilité. Juliette Le Lay a débuté l'accompagnement fin décembre 2023.

Nous attendons de cet accompagnement une aide à la formalisation de la démarche d'élaboration, et un soutien dans l'écriture du projet et sa déclinaison opérationnelle en fiches d'action.

Toute l'équipe du CMPP est impliquée dans ce travail de réécriture.

Un comité de pilotage interne au CMPP est le noyau dur du travail d'élaboration. Il est composé de la direction et de la direction médicale, du médecin pédopsychiatre, de 2 psychologues, d'une orthophoniste, d'une

---

<sup>7</sup> IEAJA : Institut de l'Enfant de l'Adolescent et du Jeune Adulte

psychomotricienne, de l'éducatrice spécialisée, de la secrétaire de direction ainsi que l'administrateur référent du CMPP, en tant que garant de la cohérence du projet de service du CMPP avec le projet fédéral et le projet associatif des PEP69/ML.

Le comité de pilotage a la charge de collecter et de transmettre des informations à l'ensemble de l'équipe pour alimenter le projet de service.

Le cahier des charges du futur projet de service implique de respecter l'ADN du CMPP, tout en accompagnant les évolutions nécessaires. Il nous importe également de rester réaliste et de ne pas faire abstraction des contraintes existantes (budget, temps...) et en conséquence de fixer des objectifs atteignables au regard du peu de temps disponible de l'équipe, très mobilisée au quotidien.

Nous souhaitons pouvoir nous questionner à l'occasion de ce projet de service sur la place des familles dans la réflexion sur le développement du CMPP. Comment les impliquer ?

Nous souhaitons conduire ce projet en démarche participative en veillant à ce que l'ensemble de l'équipe soit concertée, ainsi que des familles et des partenaires.

[Le projet de service sera présenté au CA des PEP69/ML en décembre 2024](#)

## MISE EN PLACE DU DOSSIER INFORMATISÉ DE L'USAGER

Un travail d'harmonisation de l'utilisation par les professionnels du dossier de l'enfant-adolescent s'est engagé en 2023 et se poursuit sur 2024. Ce travail a permis à compter d'octobre 2023, une large mobilisation des professionnels autour de cet outil.

Plusieurs sessions de formations à l'utilisation de Mediateam ont été organisées (individuelles, collectives) depuis avril 2023.

Un groupe de travail pilote sur l'usage de Mediateam, avec un représentant de chaque catégorie professionnelle se réunit régulièrement pour ce travail d'harmonisation, sous l'impulsion de la directrice médicale, en lien avec la chargée de mission santé numérique de l'association.

Parallèlement, tous les dossiers en version papier des jeunes sont triés afin d'être basculés sur Mediateam. Pour ce faire, nous avons embauché une intérimaire à temps plein depuis pour effectuer ce travail long et laborieux. La personne en charge de ce travail traite les dossiers par ordre alphabétique

Début novembre 2023, 165 dossiers papier ont été intégrés dans Mediateam. Début mars 2024, 230 dossiers ont été numérisés et intégrés dans Mediateam, il reste encore 170 dossiers à traiter sur l'ensemble des dossiers papier existant.

Pour toutes les nouvelles admissions, un dossier usager est créé directement sur Mediateam.

## L'ORGANISATION INTERNE

Tableaux récapitulatifs des réunions institutionnelles et groupes de travail :

Réunions institutionnelles	Durée / Fréquence	Contenu
Réunion institutionnelle équipe complète	1H30 Mensuelle	Partage d'informations Actualité du service/association
Journée institutionnelle	Journée de 9H à 16H	Projet de service (équipe complète et/ou groupes de travail)
Groupes de travail	1H Lors des journées institutionnelles	Mediateam (paramétrage/usage) Mesures correctives ARS DUERP
Réunions entre pairs	Durée / Fréquence	Contenu
Réunions médecins/ psychologues	1H hebdomadaire	Clinique autour des enfants Procédures à faire évoluer (admission, rôle du référent,...)
Réunion orthophonistes	1H bi-mensuelle	Clinique autour des enfants Organisation Echange/partage de pratique
Réunion psychomotriciennes	1H bi-mensuelle	Clinique autour des enfants Organisation Echange/partage de pratique
Réunion équipe de direction	1H hebdomadaire	Pilotage – prise de décisions
Réunion équipe de direction élargie (+ directrice médicale)	1H hebdomadaire	Pilotage – prise de décisions
Réunions cliniques	Durée / Fréquence	Contenu
Professionnels concernés en équipes restreintes ou équipe entière	3H hebdomadaires le jeudi matin (1H30 quand réunion institutionnelle)	Evocation des situations En « petits pas » et en « grand cas »

## LA DÉMARCHE QUALITE

### LA DÉMARCHE CONTINUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU

L'embauche d'un chargé de mission qualité associatif en mars 2024 va nous aider à impulser une dynamique de travail autour de la qualité du service rendu en nous apportant une méthodologie de travail. Un groupe de travail pluriprofessionnel sur ces questions sera mobilisé. Il est déjà inscrit dans la démarche de suivi des mesures correctives à mettre en œuvre à la suite de la visite d'inspection de l'ARS et cette même équipe de travail est le groupe pilote de la réflexion sur le projet de service.

### PROCHAINES ÉCHEANCES ÉVALUATIONS

L'échéance de la prochaine évaluation externe est fixée au 2ème semestre 2025 pour le CMPP.

### DÉMARCHE RGPD

Un comité de pilotage associatif met en œuvre l'ensemble des modifications de nos pratiques autour du traitement des données personnelles, dans le respect de la RGPD au sein de l'association, en lien avec un DPO externe (société COSIPE). Le responsable SI de l'association participe à ces travaux.

## SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

Concernant la durée de prise en charge, l'objectif est d'augmenter le taux de rotation de la file active de manière à diminuer la liste d'attente.

La durée d'accompagnement devra être inférieure ou égale à deux années pour 70% des enfants accueillis.

Concernant l'activité d'accompagnement hors diagnostic (nombre de prestations directes) :

Cible : au moins un acte facturable par semaine et par enfant est requis lorsque ce dernier est en traitement.

Concernant le partenariat et la coopération avec les acteurs du territoire :

Cible : 50% des heures de réunions de suivi d'enfant incluront des partenaires extérieurs.

Le tableau ci-dessous précise les attendus d'activité dans le cadre du nouveau CPOM 2024-2028

Ouverture du CMPP	Nombre jours ouverture/an	213
File active & mobilité	Total file active	419
	% nouveaux entrants après attente entre demande de PEC et signature DIPEC $\geq$ 6 mois	0%
	% d'enfants restés en groupe d'accueil pendant une durée $\geq$ à 3 mois	0%
	% d'enfants sortis dans les 2 ans suivant le début de PEC	$\geq$ à 70%
Actes (dans & hors l'ESMS)	Total actes à réaliser	8.500
	% taux absentéisme usagers	< à 10%
	% d'enfants en suivi thérapeutique ayant bénéficié d'au moins 1 acte par semaine	100%
	% enfants âgés de 0 à 3 ans	> à 10%
	Nombre d'actes / usager	20
	Nombre d'actes / ETP	904
	Nombre usagers /ETP	45
Partenariat / Coordination	% de réunions pour suivi d'enfants avec partenaires extérieurs (hors groupes d'accueil)	50%

## MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

Contrôle	Date intervention	Entreprise
Extincteurs/BAES	09/06/2022	CHUBB SICLI
	19/03/2024	BSI Extincteurs
Vérification alarme incendie	19/03/2024	BSI Extincteurs
Installations électriques	22/03/2023	DEKRA
	20/02/2024	DEKRA
Ramonage conduit de fumée	03/04/2023	Milliery GBF

# RESSOURCES HUMAINES

Après une série de départs en 2022, l'année 2023 a été marquée par de nouveaux mouvements, dans un contexte de début de fonctionnement au sein des PEP69.ML.

La nouvelle directrice embauchée par les PEP69/ML qui a succédé au directeur de transition est restée quelques mois puis a été remplacée à 0.5 ETP par la directrice actuellement en poste. La directrice actuelle a une expérience de près de 15 ans sur des fonctions d'encadrement aux PEP et connaît bien à la fois l'association et les attendus d'un service médico-social. La directrice a repris le pilotage du CMPP à 0.5 ETP de mars 2023 à janvier 2024, partageant son temps de travail sur le dispositif Bossuet et sur le CTRDV. Depuis janvier 2024, une adjointe de direction, également à 0.5 ETP sur le dispositif Bossuet et 0.5 ETP sur le CTRDV a été embauchée.

La directrice médicale a pris ses fonctions en août 2023 en remplacement du directeur médical parti à la retraite. Celui-ci a maintenu des fonctions d'intérim dans l'attente de l'embauche de la nouvelle directrice médicale.

Le CMPP bénéficie maintenant d'une équipe de direction solide et stable qui travaille de manière articulée dans une volonté de pilotage partagé, avec le souci d'impliquer l'équipe dans la transformation attendue.

## ORGANIGRAMME AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

FONCTIONS	ETP	Commentaires
<b>Direction 1 ETP</b>		
Directrice	0.5	
Adjointe de direction	0.5	
<b>Secrétariat 1.6 ETP</b>		
Secrétaire de direction	1	
Secrétaire médico-sociale	0.6	Poste à pourvoir
<b>Direction médicale 0.9 ETP</b>	0.9	+0.35 en 01/2024 en remplacement pédopsy partie
<b>Pédopsychiatre 0.55 ETP</b>	0.55	
<b>Psychologues 4.2 ETP</b>		
	0.7	
	0.4	Réduction de 0.2 temporaire
	0.7	+0.2 temporaire en remplacement réduction psychologue à 0.4
	0.7	
	0.7	
	0.5	
	0.5	CDD jusqu'à 08/24 sur budget absence pédopsychiatre

Psychomotriciennes 1.92 ETP		
	0.75	
	0.47	
	0.7	
Orthophonistes 1.75 ETP		
	0.45	
	0.5	Absence non remplacée
	0.85	Diminution ETP 0.05
<b>Éducatrice spécialisée 0.5 ETP</b>	0.5	
<b>TOTAL</b>	<b>12.42</b>	

## MOBILITES, RECRUTEMENTS

Embauches 2023	
Fonction	Date
Psychomotricienne (remplacement congé maternité)	30/01/2023
Orthophoniste 0.45 ETP	22/02/2023
Directrice 0.5 ETP	22/03/2023
Directrice médicale 0.65 ETP	24/08/2023
Psychologue 0.5 ETP	06/02/2023

Départs 2023	
Fonction	Date
Orthophoniste	17/02/2023
Directrice 1 ETP	10/04/2023
Psychomotricienne en remplacement congé maternité	27/08/2023
Secrétaire médico-sociale	31/10/2023
Médecin directeur	10/11/2023
Pédopsychiatre	04/12/2023



Arrêts longue durée		
Fonction	Date	Motif
Pédopsychiatre	01/01/23 au 27/02/23	Maternité
	27/02/23 au 27/10/23	Congé parental
Éducatrice spécialisée	01/01/23 au 01/03/23	Maladie
Pédopsychiatre	06/01/23 au 12/11/23	Maladie
Orthophoniste	12/06/23 au 31/12/23	Maladie
Psychomotricienne	11/02/23 au 02/06/23	Maternité
	07/06/23 au 07/11/23	Congé parental

## AJUSTEMENT DE POSTES

Évolution ETP 2024		
Fonction	Évolution	Motif
Directrice médicale	0.65 à 0.9 ETP (8/01/2024)	Temps de médecin disponible/départ d'un pédopsychiatre
Psychologue	0.5 à 0.7 ETP (9/01/2024)	Diminution temporaire de 0.2 ETP d'un psychologue

## ACTIONS DE FORMATION (AXE 9 DE LA FEUILLE DE ROUTE)

Comme le prévoit le cahier des charges régional des CMPP, 3 professionnels (psychomotricienne, psychologue, éducatrice spécialisée) ont été formés en 2023 à la compréhension des jeunes présentant des TSA et l'éducatrice spécialisée a été formée à la coordination de parcours complexes.

Intitulé de la formation	Organisme	Fonction des professionnels	Nombre de pros	Dates	Nombre d'heures
TPME-Ecoute groupale et travail institutionnel	A.D.S.P.F	Psychologue	1	17/18 janv 2023	12
Compréhension, inférences et langage	Logi'act MS Formation	Orthophoniste	1	16/17/18 mars 2023	21
Réguler la place des écrans dans le quotidien	IREPS ARA	Orthophonistes	2	22/23 mars 2023	28
NEPSY-II	APPEA	Psychologue	1	30/31 mars 2023	14
Webformation théorique et pratique au test Patte-Noire	Psyformation	Psychologue	1	5/6 avril 2023	14
TSA-Les habiletés sociales	Opco Santé	Éducatrice spécialisée Orthophoniste	2	11/12 sept 2023 au 31 janv 2024	42

TSA au sein des TND : Actualisation des connaissances pour une meilleure prise en charge	Opco Santé	Éducatrice spécialisée Psychomotricienne	2	25 sept 2023	14
TSA au sein des TND : Actualisation des connaissances pour une meilleure prise en charge	Opco Santé	Psychologue	1	10 octobre 2023	7
Coordonnateur de parcours complexes	ADPEP69/ML	Educatrice spécialisée	1	12/10/2023	21
Le projet personnalisé, un levier pour le développement du pouvoir d'agir	ADPEP69/ML	Psychologue Psychomotricienne	2	12/10, 16/11, 14/12	42
L'écoute groupale et le travail institutionnel avec les familles	ADSPF	Psychologue	1	20/21 mars 2023	14

# PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2024

## **FINALISATION DU PROJET DE SERVICE ET DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE DES FICHES-ACTION**

Terminer le projet de service entre septembre et décembre 2024 pour une présentation au CA des PEP69/ML en décembre 2024.

L'un des enjeux prioritaires dans la mise en œuvre du projet de service sera d'accroître la participation des familles à la vie du service et au développement de l'offre d'accompagnement du CMPP. Une première étape sera de proposer un groupe d'expression des familles qui permettra de recueillir les besoins et attentes exprimées, de proposer des journées thématiques et/ou des portes ouvertes qui permettront aux familles et à l'équipe de se rencontrer en dehors de la démarche de soin.

## **POURSUITE DU RÉFÉRENCIEMENT DE L'ACTIVITÉ**

Poursuivre la mise en œuvre de l'usage systématique de mediateam par l'ensemble des professionnels pour l'ensemble des actions conduites par le CMPP.

Structurer le pilotage de l'activité en réponse au futur CPOM, et aux demandes de mesures correctives.

## **DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION DE PRÉVENTION ET DE RESSOURCE**

Pour ce faire, l'ARS nous a octroyé une enveloppe budgétaire pérenne ainsi que des CNR spécifiques permettant de renforcer l'équipe salariée dédiée à cette fonction, de développer un site internet, de mettre en œuvre des actions de formation.

### **FUTURES EMBAUCHES**

Nous allons recruter :

- Recruter un temps plein de neuropsychologue afin de renforcer l'offre diagnostic des TND. Cette personne aura en charge également le pilotage des actions de prévention et de ressource en direction des acteurs du territoire.
- Recruter un mi-temps de psychologue avec une approche plurielle psychodynamique et TCC (thérapies comportementales et cognitives)
- Recruter un temps plein d'assistante sociale

- Réaliser et dispenser des actions de formation et de sensibilisation

Cette mission nécessitera :

- La formation des professionnels à l'ingénierie pédagogique pour le développement de modules de formation dans le cadre de la fonction ressource du CMPP auprès des crèches, écoles, partenaires.
- La réalisation de modules de formation et la dispense d'actions de formation

### **RENDRE VISIBLE L'ACTION DU CMPP**

Il sera également nécessaire de créer un site internet rendant l'action du CMPP visible. Ce site aura pour vocation de transmettre de l'information et de mettre à disposition des ressources.

## **RENFORCER LES LIENS PARTENARIAUX ET INSTALLER UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE**

Bien que des liens informels existent autour des situations d'enfants avec des acteurs de soin, de l'Éducation Nationale ou de dispositifs de droits commun, il n'y a pas eu de démarche pour formaliser des partenariats jusque-là.

L'un des enjeux de 2024 sera de mieux rendre visible le CMPP et ses actions, de mieux identifier les lieux de relai de soin et d'accompagnement avec lesquels conventionner pour un meilleur ancrage du CMPP dans le maillage territorial.

## **DÉMÉNAGEMENT**

Les locaux actuels du CMPP ne répondent pas aux normes d'accessibilité du public. De plus, la configuration actuelle met en avant un manque de place notamment des espaces collectifs de réunion, et à terme de formation. Il manque aussi des espaces pouvant accueillir les plus jeunes enfants, avec un environnement et du mobilier adapté. L'équipe salariée va également s'agrandir, ce qui nécessitera davantage de salles pour les interventions individuelles.

Une réflexion est engagée au sein de l'équipe sur un cahier des charges tenant compte des besoins, avant de s'engager dans une recherche active de locaux.

Cette recherche de locaux reste une priorité pour 2024.

# LISTE DES RÉDACTEURS

---

Ont participé à la rédaction de ce rapport :

**Rédaction du rapport**

Carole Malet, directrice

**Analyse et commentaires de la partie statistique**

Docteur Céline Dufresne

**Contributions**

L'ensemble de l'équipe salariée

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION MESURES CORRECTIVES SUITE À RAPPORT ARS

### Bossuet - Echancier actions

DATE DEPART PROJET		17-avr-23		SCROLL TO WEEK #		1				
	Actions attendues	Priorité	Début	Fin	Durée	Status	% Réalisé	Commentaire	Eléments de preuve	
<b>FERIE / CP / CA</b>										
Ref. Rapport ARS	Livvable									
<a href="#">AXE 1 : Un parcours formalisé pour chaque enfant au sein du CMPP, se doter des outils de la loi de 2002-2</a>										
<b>E6 / Prise en charge</b>	DIPEC rédigé pour nvx entrants	High	17-avr-23	<b>30-avr-23</b>	10 day(s)	Red	100%	Effectif, DIPEC remis lors du 1er RDV	Document 01-DIPEC CMPP	
<b>E6 / Prise en charge</b>	DIPEC signé pour 100% usagers	Low	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Green	10%	Progressivement, par les référents au fur et à mesure des consultations	DIPEC présent dans les dossiers mediateam	
<b>E2 / Prise en charge</b>	Livret d'accueil complété	High	17-avr-23	<b>30-avr-23</b>	10 day(s)	Red	100%		Document 02-LIVRET ACCUEIL CMPP	
<b>E2 / Prise en charge</b>	Livret complet en lien avec les procédures d'admission et PIA	Low	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Green	100%		Document 02-LIVRET ACCUEIL CMPP	
<b>E3 / Gouvernance</b>	Document annexe au DIPEC précisant les documents remis aux familles	High	17-avr-23	<b>30-avr-23</b>	10 day(s)	Red	100%	Précisions dans le DIPEC (page 2)	Document 01-DIPEC CMPP	
<b>E4 / Gouvernance</b>	Règlement de fonctionnement amendé	High	17-avr-23	<b>30-avr-23</b>	10 day(s)	Red	50%	Reglement actualisé mais pas validé par le CA	Document 10-Reglement de fonctionnement CMPP	
<b>E5 / Prise en charge</b>	Procédure et PIA rédigé	High	17-avr-23	<b>30-avr-23</b>	10 day(s)	Red	50%	Procédure en cours d'élaboration - Utilisation de la trame PIA de Mediateam		
<b>E5 / Prise en charge</b>	PIA pour 100% des usagers	Medium	01-juin-23	31-août-24	327 day(s)	Yellow	0%	Réflexion en cours sur les différentes modalités de formalisation des projets en fonction des profils d'enfants		

AXE 2 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, dimension de prévention et de diagnostic précoce

<b>R18 / Prise en charge</b>	Projet de groupe parent/ enfant	Low	17-avr-23	31-oct-23	142 day(s)	Green	80%	fiches d'intervention dans mediateam : psychothérapies familiales et soutien/travail de l'éducatrice spécialisée - groupe parent/enfntat démarrage octobre/novembre 2023
<b>R18 / Prise en charge</b>	Projet ébauché avec grands axes d'intervention	Medium	17-avr-23	30-juin-23	55 day(s)	Yellow	80%	manque la formalisation
<b>R18 / Prise en charge</b>	Attestation de formation (second semestre 2023)	Medium	01-juil-23	31-déc-23	130 day(s)	Yellow	0%	Les professionnels n'ont pas encore été formés aux risques liés aux écrans chez les enfants (prévention)
<b>R36/ prise en charge</b>	Fiche intervention MEDIATEAM	Medium	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Yellow	60%	installation progressive
<b>R36/ prise en charge</b>	Pour le projet/ groupe (second semestre 2023) Groupe famille éducatrice : psychologue	Medium	01-juil-23	31-déc-23	130 day(s)	Yellow	50%	En cours d'élaboration
<b>R28/ prise en charge</b>	Comptes rendus de réunions (second semestre)	Medium	01-juil-23	31-déc-23	130 day(s)	Yellow	100%	Document 12- CR Réunion institutionnelle 30-03-23 - Document 13 - CR Réunion Institutionnelle 11-05-23 - Document 21- CR Réunion orthos 4-05-2023 - Document 15- CR réunion institutionnelle 22-06-2023 - Document 16- CR réunion institutionnelle 31-08-2023



AXE 3 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, renforcer les accueils et la procédure d'admission

A3 - Volet 1 : Renforcer l'accueil physique et téléphonique

<b>R3/ prise en charge</b>	Calendrier d'ouverture	High	<b>01-janv-23</b>	<b>31-janv-23</b>	22 day(s)	Red	100%		Document 03-CALENDRIER OUVERTURE 2023-2024 CMPP
<b>R3/ prise en charge</b>	Résultat de la consultation famille (second semestre 2023)	Medium	01-juil-23	31-déc-23	130 day(s)	Yellow	30%	Consultation sur l'ouverture de plages le samedi matin et les vacances restant à faire. Le CMPP est ouvert une partie des vacances scolaires	
<b>R4/ prise en charge</b>	Livret d'accueil : jours d'ouverture et heures d'ouverture au public	High	<b>01-janv-23</b>	<b>31-janv-23</b>	22 day(s)	Red	100%		Document 02-LIVRET ACCUEIL CMPP
<b>R4/ prise en charge</b>	Affichage salle d'attente / Message sur le répondeur	Medium	17-avr-23	30-juin-23	55 day(s)	Yellow	100%		Affichage et messagerie opérationnels
<b>R6/ prise en charge</b>	Achat du présentoir	Medium	17-avr-23	30-juin-23	55 day(s)	Yellow	100%	Acheté, en attente d'être fixé	
<b>R6/ prise en charge</b>	Achat des chaises	Medium	17-avr-23	30-juin-24	315 day(s)	Yellow	0%	A travailler dans le PPI 2024	
<b>R6/ prise en charge</b>	Groupe de travail sur les espaces (second semestre 2023)	Medium	01-juil-23	31-déc-23	130 day(s)	Yellow	100%	Aménagement de la salle d'accueil fait	Salle d'accueil fonctionnelle

A3 - Volet 2 : Rendre plus efficace la procédure d'admission pour repérer les situations prioritaires

<b>R23/prise en charge</b>	Fiche premier contact renouvelée / Fiche enfant	High	<b>01-janv-23</b>	<b>31-mars-23</b>	65 day(s)	Red	70%	Formalisation en cours	
<b>R23/ prise en charge</b>	MEDIATEAM	Medium	17-avr-23	01-juil-23	55 day(s)	Yellow	100%	Formation des pros - installation sur les postes - début d'utilisation	Document 05-Comptes utilisateurs CMPP Bossuet- Document 08-2023 02 22 CR Médiatteam - BOSSUET - UR PEP 69 - Document 09-2023 03 08 CR Médiatteam - BOSSUET - UR PEP 69

<b>R23/ prise en charge</b>	MEDIATEAM, volet médical	Medium	17-avr-23	01-sept-23	100 day(s)	Yellow	100%	Le médecin directeur alimente le volet médical dans mediateam	fiches de consultations dans mediateam
<b>R24/ prise en charge</b>	Comptes rendus des groupes de travail de mars / cabinet SBW	High	<b>01-janv-23</b>	<b>31-mars-23</b>	65 day(s)	Red	100%	Travail terminé en Juin 2022	Document 04-CR COPIL de clôture SBW
<b>R24/ prise en charge</b>	Compte rendus groupe de travail de juin-juillet	Medium	17-avr-23	30-juin-23	55 day(s)	Yellow	100%		Document 04-CR COPIL de clôture SBW
<b>R24/ prise en charge</b>	Procédure d'admission rédigée	Medium	17-avr-23	01-sept-23	100 day(s)	Yellow	100%		Document 10-Protocole Admission
<b>R21/ prise en charge</b>	Procédure de relance des familles	High	17-avr-23	<b>30-avr-23</b>	10 day(s)	Red	30%	En cours de formalisation - fonctionnement par alertes dans mediateam à prévoir	
<b>R25/ prise en charge</b>	Procédures (1er semestre 2024)	Low	01-janv-24	30-juin-24	130 day(s)	Green	40%	Procédure d'admission rédigée - procédure de gestion de la liste d'attente non encore formalisée	Document 10-Protocole Admission

AXE 4 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, le projet de soin et l'évaluation des pratiques thérapeutiques

<b>R29/R41 prise en charge &amp; E5/E6</b>	Comptes rendus des groupes de travail	High	<b>01-janv-23</b>	<b>30-avr-23</b>	85 day(s)	Red	100%	Mise en œuvre de groupes de travail en lien avec le médecin directeur	Document 17- La Réunion clinique - Document 10-Protocole Admission - Document 18- Rôle du référent - Document 19- Les urgences
<b>R23/ prise en charge</b>	Procédure rédigée / Projet de soin rédigé	Medium	17-avr-23	30-juin-23	55 day(s)	Yellow	50%	Arrivée du nouveau médecin directeur fin aout 2023	
<b>R30/ prise en charge</b>	Projet de soin rédigé inclus dans le PIA	Medium	17-avr-23	01-sept-23	100 day(s)	Yellow	50%	Arrivée du nouveau médecin directeur fin aout 2023	
<b>R30/ prise en charge</b>	100% des enfants ayant un PS	Low	17-avr-23	31-juil-24	338 day(s)	Green	50%	Oui mais pas tous formalisés - mise en place progressive du projet de soin formalisé	
<b>R30/ prise en charge</b>	100 % des enfants ont un projet réévalué	Low	17-avr-23	31-déc-24	447 day(s)	Green	50%	En cours de formalisation	
<b>R31/ prise en charge</b>	Fiche groupe et planning groupe	Low	<b>01-janv-23</b>	<b>28-févr-23</b>	42 day(s)	Red	100%		Document 22- GROUPES 2023 - 2024 DESCRIPTIF - Document 14- Groupe Marionnettes - Document 23- Planning groupes 2023-2024 Document 06-Planning réunions 23-24
<b>R31/ prise en charge</b>	Calendrier de réunions / Evaluation des groupes	Medium	17-avr-23	01-juil-23	55 day(s)	Yellow	100%		

<b>R35/ prise en charge</b>	Planning des synthèses : groupe de travail & CR	High	01-janv-23	31-mars-23	65 day(s)	Red	100%		Document 06-Planning réunions 23-24
<b>R35/ prise en charge</b>	100% des enfants de la file active ayant eu une synthèse hors enfant en cours de diagnostic	Low	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Green	100%	Il ne s'agit pas d'une synthèse, mais de RDV de consultations	Planning des consultations par médecin et référents + fiche consultation mediateam
<b>R33/ prise en charge</b>	Planning mise en œuvre de MEDIATEAM	High	01-janv-23	31-mars-23	65 day(s)	Red	100%		
<b>R33/ prise en charge</b>	MEDIATEAM : Retour groupes de travail de mars/paramétrage	Medium	17-avr-23	31-juil-23	76 day(s)	Yellow	100%		Document 08-2023 02 22 CR Médiatteam - BOSSUET - UR PEP 69 - Document 09-2023 03 08 CR Médiatteam - BOSSUET - UR PEP 69
<b>R33/ prise en charge</b>	Fiche intervention d'un jeune sur MEDIATEAM	Medium	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Yellow	40%	Mise en place progressive	1050 fiches d'intervention dans mediateam au 2 octobre 2023
<b>R33/ prise en charge</b>	Dossier unique pour 100 % enfants	Low	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Green	60%	bascule progressive des dossiers papier vers dossier mediateam	387 dossiers en suivi/admission - 148 dossiers en liste d'attente
<b>R34/ prise en charge</b>	Secrétariat pour la tenue des dossiers (Voir R33)	Low	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Green	60%	bascule progressive des dossiers papier vers dossier mediateam	Le secrétariat crée le dossier- les référents alimentent le dossier

**AXE 5 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, prévoir et organiser la sortie du CMPP**

<b>R2/ prise en charge</b>	Procédure d'accueil/Projet personnalisé pour l'enfant	Medium	17-avr-23	30-juin-23	55 day(s)	Yellow	70%	procédure d'admission rédigée - mise en œuvre progressive des PIA selon le profil des enfants dans le cadre de	Document 10-Protocole Admission
<b>R2/ prise en charge</b>	Rapport d'activité pour une évaluation statistique	Low	17-avr-23	30-juin-24	315 day(s)	Green	60%	mediateam, pour un RA chiffré sur les données 2023	
<b>R42/ prise en charge</b>	Rapport d'activité 2023 : pour les premiers partenariats	Medium	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Yellow	20%	Aucun partenariat formalisé, des contacts en cours de d'établissement	Contacts établis avec : la Maison des Adolescents du Rhône <a href="https://mda69.fr/">https://mda69.fr/</a> - les « petits poissons ». orientés TSA-TND et travaillent avec la PCO
<b>R42/ prise en charge</b>	Rapport d'activité 2023 : pour la formalisation et la mise en œuvre	Medium	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Yellow	60%		
<b>R42/ prise en charge</b>	Projet de service	Medium	17-avr-23	01-juil-24	316 day(s)	Yellow	30%		

AXE 6 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, formaliser les partenariats

<b>R38/prise en charge</b>	Conventions : pour le recrutement	Medium	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Yellow	100%		Médecin directeur recruté. Prise de poste de Céline Dufresne le 24 août 2023
<b>R38/prise en charge</b>	Conventions : pour les premiers contacts	Medium	01-mai-23	31-août-23	89 day(s)	Yellow	20%		Contacts établis avec : la Maison des Adolescents du Rhône <a href="https://mda69.fr/">https://mda69.fr/</a> - les « petits poissons », orientés TSA-TND et travaillent avec la PCO
<b>R38/prise en charge</b>	Conventions : pour la formation à la coordination de parcours complexe (troisième trimestre 2023)	Low	01-juil-23	30-juin-24	260 day(s)	Green	20%	l'éducatrice spécialisée va être formée les 17, 18 et 19 octobre 2023	Document 07-convocation_hirschhoff_eva
<b>R39/ prise en charge</b>	Document répertoire mis à jour	Medium	17-avr-23	01-sept-23	100 day(s)	Yellow	50%	En cours de consolidation - rapprochement de l'ERHR pour compléter un annuaire de ressources	
<b>R39/ prise en charge</b>	Compte rendu des réunions et rencontres	Medium	17-avr-23	01-sept-23	100 day(s)	Yellow	50%	Réflexion sur une trame de l'écrit	
<b>R39/ prise en charge</b>	Conventions : partenariat	Medium	17-avr-23	30-janv-24	207 day(s)	Yellow	50%	premières rencontre programmées	Contacts établis avec : la Maison des Adolescents du Rhône <a href="https://mda69.fr/">https://mda69.fr/</a> - les « petits poissons ».
<b>R40 / prise en charge</b>	Conventions : partenariat	Medium	17-avr-23	30-janv-24	207 day(s)	Yellow	50%	premières rencontres programmées	orientés TSA-TND et travaillent avec la PCO

AXE 7 : Organiser le pilotage de l'activité et fiabiliser le recueil des données d'activités

R43	MEDIATEAM	Medium	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Yellow	100%	Outil en place - Incrémentation progressive des données - Mediateam ne permet pas de transmettre les données à la CPAM	387 dossiers en suivi/admission - 148 dossiers en liste d'attente - 1050 fiches d'intervention dans mediateam au 2 octobre 2023
R37	Procédure (second semestre)	Low	01-juil-23	31-déc-23	130 day(s)	Green	70%	Utilisation progressive de mediateam pour les données 2023	
R37	Rapport d'activité 2024	Low	01-juil-23	31-déc-23	130 day(s)	Green	70%	Utilisation progressive de mediateam pour les données 2023	
R10	Fil de discussion/Planning/MEDIATEAM	Low	01-juil-23	31-déc-23	130 day(s)	Green	70%	En cours	
R1	Rapport d'activité 2024 : pour le codage CIM 11	High	17-avr-23	01-mars-24	230 day(s)	Red	0%	Bascule de la CIMM 10 à la CIMM 11 sous la responsabilité du médecin directeur arrivée en août 2023 - Réflexion sur l'endroit où indiquer le diagnostic dans mediateam	Revoir avec l'ARS les échéances - des CMPP contactés n'ont pas cette obligation
R1	Rapport d'activité 2024 : pour relever les éléments de codage	Medium	17-avr-23	30-juin-23	55 day(s)	Yellow	100%	Avec la CIMM 10, à partir des dossiers papier	Les diagnostic sont codés à partir de la CIMM 10 et transmis via CAMELI. Pas de traçabilité sur CAMELI
R5	MEDIATEAM	Medium	17-avr-23	30-déc-23	185 day(s)	Yellow	60%	Incrémentation progressive des actes	
R5	Nouveau CPOM	Low	17-avr-23	01-févr-24	209 day(s)	Green	100%	Finalisé à transmettre	
R5	Rapport d'activités	Low	17-avr-23	01-févr-24	209 day(s)	Green	50%	en cours	

**AXE 8 : Piloter de façon active le CMPP pour accompagner le changement**

<b>R8/R9/R11/Gouvernance</b>	PV d'AG extraordinaires pour la fusion	High	01-janv-23	01-janv-23	0 day(s)	Red	100%		
<b>R8/R9/R11/Gouvernance</b>	Fiches missions/fiches de poste:Direction/Direction médicale	Medium	17-avr-23	01-sept-23	100 day(s)	Yellow	80%	Fiche de poste direction en cours de rédaction décembre 2023	Document 20- Fiche de poste Dir Médical_CMPP

**AXE 9 : Renforcer le pilotage des RH**

<b>R22</b>	Secrétaire : Plan de formation/Attestation de formation	Low	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Green	20%	a construire dans le plan de formation 2024	
<b>R17</b>	Equipe pluri & de coordination : Plan de formation/Attestation de formation	Medium	17-avr-23	01-sept-23	100 day(s)	Yellow	20%	A construire dans le plan de formation 2024	

**AXE 10 : Se doter d'une démarche qualité pour favoriser l'évaluation continue de l'organisation et des pratiques**

<b>R13/gouvernance</b>	Comptes rendus de réunions/Missions d'un ou des référents qualité/Comptes rendus des groupes de travail (1er semestre 2024)	Low	01-janv-24	30-juin-24	130 day(s)	Green	80%	Groupe de travail interne- remplissage plateforme HAS - recrutement chargé de la qualité associatif	
<b>R14</b>	Compte rendu de réunions (1er trimestre 2024)	Low	01-janv-24	31-mars-24	65 day(s)	Green	20%	En cours	
<b>R15</b>	Procédure de traitements des événements indésirables (1er trimestre 2024)	Low	01-janv-24	31-mars-24	65 day(s)	Green	50%	formalisation en cours	

**AXE 11 : Entamer une réflexion pour un déménagement des locaux du CMPP et du SESSAD dans des lieux plus adaptés**

<b>E1</b>	Rechercher des locaux adapter aux besoins : Mails, comptes rendus de réunions	Low	17-avr-23	31-déc-23	185 day(s)	Green	0%	Différé à 2024	
<b>E1</b>	Déménager le SESSAD au sein de l'annexe : Mails, comptes rendus de réunions	Medium	17-avr-23	31-juil-23	76 day(s)	Yellow	100%	Installation efficiente septembre 2023	Installation juillet 2023 - début des activités septembre 2023
<b>E1</b>	Réfléchir aux besoins en locaux du CMPP / SESSAD : Cahier des charges travaux (2nd semestre 2023)	Low	01-juil-23	31-déc-23	130 day(s)	Green	0%	Différé en 2024	

**AXE 12 : Ré écrire le projet de service**

<b>R5</b>	Bilan projet d'établissement, fiches action : Mails, comptes rendus de réunions (2024)	Low	01-janv-24	31-déc-24	262 day(s)	Green	0%	groupe de travail interne à mettre au travail	
<b>R5</b>	Fin 2024 : projet de service rédigé	Low	01-janv-24	31-déc-24	262 day(s)	Green	10%	Accompagnement à la réécriture débuté décembre 2023	



## ANNEXE 2 : OUTILS LOI 2002-2

### DIPEC

#### DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE

Conformément au décret n°2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles,

Ce document a pour objet de préciser les engagements et responsabilités de chacune des parties, à savoir :

Monsieur, Madame  
Représentant(s) légal (aux) de l'enfant :  
Domiciliés :

et

Le Centre Médico Psycho Pédagogique Bossuet  
Représenté par :  
Carole MALET, Directrice  
Dr Céline DUFRESNE, Directrice Médicale

#### 1- Objectifs de l'accompagnement :

Le CMPP s'engage à soutenir, conseiller et guider : \_\_\_\_\_ et sa famille dans le cadre d'une prise en charge adaptée. Celle-ci tiendra compte de la demande formulée par ses parents (ou son représentant légal) des difficultés présentées et des observations faites lors des premières consultations et bilans.

Cette aide s'appuiera aussi bien sur le travail pluridisciplinaire engagé au sein du CMPP que sur la facilitation des processus d'inclusion sociale et scolaire les plus adaptés possibles.

#### 2- Prestations du CMPP

Les parents/le représentant légal, choisissent de faire appel au CMPP pour aider leur enfant par :

- Des consultations médicales ou psychologiques régulières individuelles ou familiales,
- Des prises en charge individuelles ou groupales,
- Une rééducation orthophonique ou psychomotrice,
- Un suivi éducatif,

**en fonction des besoins identifiés lors du Projet Individualisé d'Accompagnement.**

Les prestations du CMPP sont entièrement prises en charge financièrement par la Sécurité Sociale. Aucun frais ne sera donc demandé aux parents pour les consultations et suivis mis en place.

#### 3- Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)

Le projet individualisé est élaboré par la famille et l'équipe du CMPP, à partir des besoins et demandes exprimés par la famille (représentant légal) ainsi que des observations, ou bilans réalisés par les différents professionnels concernés.

Le projet individualisé d'accompagnement pourra être réajusté au cours du suivi en fonction de l'évolution de l'enfant et de ses besoins, par une concertation de chacune des deux parties.

#### 4- Modalités d'intervention

Les consultations, séances et entretiens, ont lieu au CMPP sur rendez-vous.

L'équipe pourra intervenir sur tous les lieux d'inclusion, les établissements scolaires, ainsi qu'à domicile, en concertation avec la famille.

Le CMPP est amené à travailler avec des partenaires et en réseau. Les équipes pourront vous faire part de propositions de nos partenaires.

**Les représentants légaux s'engagent à respecter toutes les propositions prévues pour assurer la qualité de cet accompagnement** par une collaboration effective avec les différents intervenants du CMPP. Ils faciliteront la mise en œuvre du projet personnalisé notamment par un respect de la fréquence, régularité et ponctualité lors des rendez-vous proposés.

Les représentants légaux ont reçu ce jour, le livret d'accueil du CMPP, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement de l'établissement, le consentement au recueil des données personnelles.

*Vos données personnelles sont collectées par le CMPP. Elles sont traitées dans le cadre de l'admission dans l'établissement, du projet personnalisé, de l'accompagnement de votre enfant.*

*Ces données sont uniquement communiquées aux professionnels concernés et sont conservées pendant la durée légale prévue.*

*Conformément à la réglementation applicable, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de portabilité et de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication sur vos données personnelles. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : [dpo@lespep69.org](mailto:dpo@lespep69.org), et en justifiant de votre identité. En cas de litige vous disposez du droit de saisir la CNIL.*

Fait à Lyon, le

Le représentant légal

La Direction du CMPP

## LIVRET D'ACCUEIL

### COMPOSITION DE L'EQUIPE :

Directrice : Carole MALET  
Directrice Médicale : Dr Céline DUFRESNE

#### Secrétaires :

- N. PAIN
- N. BERTHAUD

#### Psychologues :

- S. GRATET
- X. RENAULT
- G. COMMERCON
- N. LOUVET
- C. GOUTTENNOIRE
- S. DAMON
- T. VO CONG TRI

#### Pédopsychiatres :

- Dr C. DUFRESNE
- Dr E. O'BOYLE

#### Orthophonistes :

- P. MAY-CARLE
- E. HAMONIAUX
- C. DECIZE

#### Psychomotriciennes :

- A. DUCHEZ
- M. BIONDUCCI
- E. SARRAZIN

#### Educatrice Spécialisée :

- E. HIRSCHKOFF

Mail : [cmpp-bossuet@lespep69.org](mailto:cmpp-bossuet@lespep69.org) Tel : 04 78 52 72 16



## LIVRET D'ACCUEIL

CENTRE MEDICO-PSYCHO-  
PEDAGOGIQUE BOSSUET

### PRESENTATION

Afin de faciliter votre accueil, nous avons rédigé ce livret qui vous présente le CMPP et l'organisation de l'accompagnement de votre enfant.

Le CMPP BOSSUET est géré par l'association des Pupilles de l'Enseignement Public du Rhône métropole de Lyon (PEP 69/ML) dont les valeurs fondamentales sont la solidarité et la laïcité.

Il s'adresse à des enfants de 0 à 20 ans principalement de la Métropole de Lyon.

Les enfants et leurs parents sont accueillis une ou plusieurs fois par semaine pour des soins, des consultations ou des séances.

Le CMPP est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Il est fermé pendant une partie des vacances scolaires. Un affichage en salle d'attente vous informera des dates de fermeture

### PROCEDURE D'ACCUEIL

Le CMPP est un établissement en libre accès. Aucune notification CDAPH (via la MDMPH) n'est nécessaire pour bénéficier des prestations.

Suite à votre demande recueillie par le secrétariat un premier rendez-vous est organisé avec un psychologue ou pédopsychiatre.

Il est ensuite proposé plusieurs consultations dites de « diagnostic » avec ce même professionnel afin d'évaluer les besoins de l'enfant.

Enfin, des bilans et séances avec d'autres professionnels pourront être programmés dans le but d'élaborer le projet individualisé d'accompagnement de votre enfant. Ce projet précisera les objectifs fixés conjointement et les modalités d'intervention du CMPP.

peuvent être demandés. Le projet individualisé, discuté avec la famille est réactualisé 1 fois par an.

Lors du premier rendez-vous de votre enfant, plusieurs documents réglementaires vous seront remis :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement
- Le document individuel de prise en charge

Au cours du suivi, des bilans complémentaires

## L'ACCOMPAGNEMENT

### LES MODALITES :

L'équipe pluridisciplinaire peut proposer :

- des consultations avec un psychologue en présence des parents ou l'enfant seul,
- des séances de groupe,
- des consultations médicales assurées par un médecin pédopsychiatre,
- des séances d'orthophonie ou de psychomotricité,
- des consultations avec une éducatrice spécialisée,
- des liens avec les professionnels libéraux, du secteur sanitaire ou médico-social et de l'école.

### LE FINANCEMENT :

L'ARS finance le CMPP. Les prestations sont prises en charge par la sécurité sociale et n'occasionnent aucun frais pour les familles.

Les familles peuvent bénéficier d'une prise en charge des transports par l'assurance maladie, à condition que le besoin soit justifié.

### ASSURANCE :

L'association des PEP 69 et les établissements dont elle a la gestion sont assurés à la MAIF en ce qui concerne la responsabilité civile, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels.

### LE DOSSIER DE VOTRE ENFANT :

L'établissement utilise un dossier papier qui devient progressivement informatisé.

La communication des données concernant l'enfant s'effectue dans le respect des préconisations prévues dans la Charte des Droits et Libertés (en annexe). Ces informations sont strictement confidentielles : les données médicales sont protégées par le secret médical, les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel est soumis l'ensemble des intervenant du CMPP (consentement au recueil des données en annexe).

L'accès au dossier est possible sur demande du représentant légal de l'enfant. Une demande écrite doit être adressée au médecin pour les données à caractère médical et au directeur pour les autres données. L'utilisateur est propriétaire de son dossier. Le délai de prévenance est de trois semaines.

Le dossier est consultable sur place. Vous pouvez en demander une copie. L'accompagnement dans la lecture du dossier par une personne de l'équipe peut vous être proposé. Vous êtes libre de le refuser.

### LE DROIT A RECOURS :

En cas de réclamation, de contestation ou si vous estimez que vos droits ne sont pas garantis, vous pouvez vous adresser à la directrice ou faire appel au médiateur départemental. Vous avez accès aux coordonnées du médiateur de votre département avec le lien suivant :

<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/La-personne-qualifiee.172858.0.html>

### LA SORTIE DU CMPP :

L'arrêt de l'accompagnement se décide conjointement entre les parents et les professionnels du CMPP.

Dans l'hypothèse où les soins sont interrompus ou suspendus, une reprise ne peut avoir lieu qu'après une nouvelle concertation entre les représentants légaux de l'enfant et le référent au CMPP.



# CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

La loi N° 2022-2 du 2 janvier 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Cette loi régit près de 32 000 structures, ce qui représente plus d'un million de places et plus de 400 000 salariés. La charte des droits et libertés de la personne accueillie, parue dans l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 2003 et mentionnée à l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles, et un des sept nouveaux outils pour l'exercice de ces droits.

## ARTICLE 1

### Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

## ARTICLE 2

### Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

## ARTICLE 3

### Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement.

La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

## ARTICLE 4

### Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

## Règlement de fonctionnement Centre Médico-Psycho-Pédagogique

**Ce règlement de fonctionnement concerne toute personne reçue au C.M.P.P. Bossuet.** Il est rédigé conformément aux principes de la loi 2002-2 dite de rénovation du secteur médico-social, et il précise les principes d'organisation et de fonctionnement du C.M.P.P.

### 1. Accueil du public

L'accueil est assuré, dans les locaux situés au 65 rue de Sèze, 69006 Lyon, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

### 2. Organisation des premiers rendez-vous

**Le premier rendez-vous** est proposé par téléphone ou directement par le secrétariat, après enregistrement de votre demande.

Lors du premier rendez-vous, ou **admission** au CMPP, vous remettez au secrétariat une **attestation d'assuré social, ou carte vitale**, justifiant la couverture de votre enfant par une Caisse d'Assurance Maladie. Le secrétariat prend copie de ce document, qui sera classé dans le dossier de votre enfant. Ce document permet de rendre compte à la C.P.A.M. du Rhône des consultations et soins réalisés au CMPP.

Lors de cette première consultation, vous seront remis les documents suivants :

- Le Livret d'Accueil**
- Le présent Règlement de Fonctionnement**
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie** (également affichée en salle d'attente).

### 3. Principes de fonctionnement

**L'équipe du C.M.P.P. s'engage à vous informer, tout au long du soin, afin de vous permettre un choix éclairé pour le soin de votre enfant.**

**L'équipe du C.M.P.P. vous informe de vos droits et assure la confidentialité de tous les éléments du dossier de votre enfant.**

Elle vous informe des modalités d'accueil et de soin au C.M.P.P., ce qui vous permet de donner ou non votre consentement au soin proposé.

## Formation du personnel

La démarche qualité dans les soins impose que le personnel du C.M.P.P. soit diplômé. Chaque année, le plan de formation permet, en lien avec OPCO-SANTE, notre organisme collecteur, que des formations complémentaires ; individuelles ou collectives, soient organisées et réalisées.

## Les engagements des familles

Afin de garantir le bon déroulement des soins, vous êtes tenus de respecter :

- Les locaux et le matériel mis à disposition dans le service,
- Le personnel du C.M.P.P. dans une réciprocité,
- Les horaires et la fréquence des rendez-vous proposés dans le cadre du soin engagé,
- Le calme et la confidentialité lors des échanges au secrétariat, dans la salle d'attente ou les couloirs,

Toute **absence** prévisible doit être **signalée** au plus tôt **au secrétariat**, par téléphone ou par courriel. En cas d'absences répétées, non excusées, vous serez invités par le référent à en préciser les motifs. Au terme du processus, sans réponse de votre part, il pourra être mis fin aux soins de votre enfant au CMPP.

Pour ce qui concerne les plus jeunes enfants, le C.M.P.P. ne dispose d'aucun personnel spécifique pour assurer leur surveillance en dehors des temps de soin. Votre présence ou celle de la personne responsable de l'accompagnement est indispensable au début et à la fin de chaque séance, sauf modalités différentes prévues dans le projet de soin, en accord avec le référent ou le soignant. En cas de retard, la personne chargée de l'accompagnement de votre enfant doit en informer le secrétariat.

En cas de problème exceptionnel, le C.M.P.P. doit pouvoir vous joindre rapidement. Il est donc indispensable que vos coordonnées soient renseignées dans le dossier de soin (adresse domicile, téléphone, courriel). En cas d'accident ou de problème de santé grave, concernant votre enfant pendant sa présence au C.M.P.P., vous serez immédiatement informés. Si nécessaire, nous ferons appel aux services d'intervention d'urgence (SAMU, pompiers).

### **1. Le cadre légal et réglementaire**

Le présent règlement de fonctionnement prévu par l'article L.311<sup>1</sup>-7 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, a été rédigé conformément aux dispositions du décret n°2003-

Pour toute question sur le fonctionnement, vous pouvez demander un rendez-vous avec la directrice.

Pour toute question ou interrogation concernant le déroulement du soin de votre enfant, le référent, ou la directrice médicale, seront à même d'y répondre.

En cas de litige, vous pouvez également solliciter une personne extérieure qualifiée dont l'intervention est prévue par la loi selon les modalités indiquées par affichage en salle d'attente.

### **Le projet individualisé d'accompagnement**

L'équipe du CMPP propose un soin individualisé et adapté afin de traiter les difficultés de votre enfant et de favoriser son développement.

Tout au long des consultations « diagnostic » et des bilans, vous serez associés à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de soin. **Votre présence est donc indispensable aux rencontres nécessaires à l'élaboration de ce projet.**

### **Le dossier de l'enfant**

Il regroupe l'ensemble des informations formalisées qui ont contribué au diagnostic, à l'élaboration et au soin au CMPP. Ces informations font parfois l'objet d'échanges entre professionnels, dans le cadre du secret professionnel partagé (Ecole, MDMPH, partenaires libéraux, ...).

Vous pourrez prendre connaissance du dossier de votre enfant dans les locaux du C.M.P.P. sous huit jours après demande écrite adressée à la direction, sous réserve de justification de votre identité.

Ce délai est de deux mois pour les enfants dont la prise en charge remonte à cinq ans ou plus. Si des soins sont en cours vous serez reçus par le praticien référent et/ou la directrice médicale.

### **La sécurité des biens et des personnes**

La directrice veille à l'application des dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité des locaux.

### **Le partenariat inter-institutionnel**

Dans le but d'améliorer la qualité du travail, le C.M.P.P. peut être amené à entrer en contact, sous réserve de votre accord, avec d'autres professionnels connaissant votre enfant (médecins, paramédicaux, travailleurs sociaux, enseignants...); ceci dans le cadre du secret professionnel partagé.



## ANNEXE 3 : CONVENTION DE PARTENARIAT



**Convention de partenariat  
entre  
le CMPP Bossuet – Association PEP 69  
et  
le Réseau Sens – Association PEP 69**

**Entre :**

D'une part                    CMPP Bossuet  
65 rue de Sèze  
69006 LYON

Géré par                      ADPEP69  
109, rue du 1<sup>er</sup> mars 1943  
BP 91100  
69 613 Villeurbanne cedex

Représenté par            Madame Carole MALET, Directrice  
Docteur Céline DUFRESNE, Directrice médicale

**Et :**

D'autre part :              Réseau SENS  
158 rue du 4 Aout 1789  
69100 VILLEURBANNE

Géré par                      ADPEP69  
109, rue du 1<sup>er</sup> mars 1943  
BP 91100  
69 613 Villeurbanne cedex

Représenté par            Madame Emmanuelle CORNILLON, Directrice  
Madame Florence RAVAT, adjointe de direction

Vu le Code de la santé publique

Vu le Code de l'action sociale et des familles

Vu l'ordonnance n°96-346 du 24 avril 1996

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Vu la loi 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Vu les schémas départementaux et régionaux en faveur des personnes handicapées

#### **Article 1**

La présente convention a pour objet de définir et de fixer le cadre d'un partenariat relatif à l'accompagnement des enfants, adolescents, jeunes adultes, et de leurs familles, pris en charge au CMPP Bossuet et bénéficiant par ailleurs d'un accompagnement au sein d'un 2<sup>ème</sup> établissement médico-social.

#### **Article 2**

En fonction des besoins de l'enfant, adolescent, jeune adulte, et de sa famille, il est possible de coupler la prise en charge CMPP à un accompagnement par un autre établissement médico-social (ESMS) pour lequel l'enfant, l'adolescent, ou le jeune adulte aurait une notification MDPH, sous réserve que le CMPP propose une prestation que l'autre établissement médico-social ne peut pas produire.

#### **Article 3**

Le partenariat professionnel entre le CMPP Bossuet et l'ESMS vise à répartir les places de chaque professionnel autour de l'enfant-adolescent-jeune adulte, **Eline AROUN**, née le 25/12/2018, pour une meilleure cohérence, articulation entre professionnels en vue d'une qualité des prestations et du confort des familles.

La procédure de partenariat nécessite d'éclaircir quel établissement porte :

- La référence médicale : qui inclut de manière non exhaustive, la question diagnostique, le traitement médicamenteux (indication, mise en place via ordonnance et renouvellement, surveillance et réévaluation), la réalisation des certificats médicaux, demandes de taxi...,  
**Réseau SENS**

- La référence du projet de l'enfant : qui inclut de manière non exhaustive la coordination des soins de l'enfant-adolescent-jeune adulte, le PIA, la présence aux ESS.....

**Réseau SENS, Madame GARNIER**

#### **Article 4**

Le soutien mutuel des deux structures se fera par des échanges réguliers, la participation aux temps de synthèse et d'élaboration du PIA, qui auront lieu dans l'établissement portant la référence du projet de l'enfant-adolescent-jeune adulte.

#### Article 5

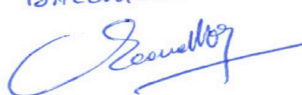
La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa signature. Au terme de ce délai, si la nécessité d'une poursuite de la convention est mise au jour, une nouvelle convention pourra être réalisée.

#### Article 6

Chacune des parties contractantes se réserve le droit de mettre fin à la convention par courrier adressé au directeur de la structure partenaire, en respectant un préavis de 3 mois. La résiliation de la convention intervient de plein droit, si celle-ci perd tout objet, en raison notamment d'évolutions législatives ou réglementaires.


Fait à LYON le 20/11/2023

Représentant du Réseau SENS

Emmanuelle CORNILLON  
Directrice  


CAMSP SENSORIELS  
158 rue du 4 août 1789  
69100 VILLEURBANNE  
Tél : 04 78 37 47 57  
N°FINESS : 690794771

Représentant du CMPP Bossuet

Carole MALET  
Directrice  


**CENTRE BOSSUET**  
CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE  
65, rue de Sèze - 69006 LYON  
Tél. : 04 78 52 72 16  
Fax : 04 72 75 03 47

## ANNEXE 4 : LES GROUPES THERAPEUTIQUES

DEMARCHE PROJET – GROUPE CONTE COMPTINE		
les questions	indicateurs	Vos réponses
<b>Pourquoi</b>	À quel besoin allez-vous répondre ?	Enfants présentant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des difficultés de représentation du réel (structuration de la pensée)</li> <li>- Des difficultés de langage/parole</li> <li>- Des difficultés à rentrer dans les apprentissages</li> <li>- Des difficultés dans le lien aux autres (paires et adultes)</li> </ul>
<b>Pour qui</b>	Public(s) cible(s)	Enfants de 5 à 7ans Classe GSM/CP Groupe de 5 enfants
<b>Avec qui</b>	Acteurs internes ou externes	Psychologue et orthophoniste S.Damon et E.Hamoniaux
<b>Quoi</b>	Le livrable (outil, objet, résultat)	Expérimenter la vie en groupe, le plaisir à parler et penser, faciliter l'élaboration et l'expression à travers une histoire lue (le conte comme médiation)
<b>Comment</b>	Phase opérationnelle (procédure, technique, action, moyens matériel)	Le référent oriente puis les co-thérapeutes du groupe rencontrent l'enfant avec ses parents. 3 séances d'essai Livres choisis en amont du groupe par les co-thérapeutes. Lecture de l'histoire. Temps d'expression oral autour de l'histoire puis temps de dessin (expressions des représentations de chacun par le dessin) et enfin temps de discussion autour des dessins. Comptine en fin de séance pour marquer la fin du groupe.
<b>Où</b>	Lieu (CMPP, autre ...)	Annexe
<b>Quand</b>	Rétroplanning (date de début / fin, périodicité, durée totale)	Octobre jusqu'à juin. Toutes les semaines sauf pendant les vacances scolaires.
<b>Combien</b>	Budget prévisionnel (matériel, temps de travail, rémunération intervenants)	

DEMARCHE PROJET – GROUPE IMPLICITADO		
Les questions	Indicateurs	Vos réponses
<b>Pourquoi</b>	À quel besoin allez-vous répondre ?	Pour des adolescents présentant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de raisonnement</li> <li>- Difficultés pragmatiques</li> <li>- Difficultés relationnelles</li> <li>- Accès au langage élaboré difficile</li> </ul>
<b>Pour qui</b>	Public(s) cible(s)	4 ou 6 jeunes collégiens
<b>Avec qui</b>	Acteurs internes ou externes	Elodie Hamoniaux (orthophoniste) et Pauline May-Carle (orthophoniste)
<b>Quoi</b>	Le livrable (outil, objet, résultat)	Faire émerger un questionnement par rapport au langage et au monde. Soutenir les processus de pensée qui permettent de créer du sens : mise en lien entre informations explicites et implicites, mettre en lien les informations dans une phrase ou un texte.

<b>Comment</b>	Phase opérationnelle (procédure, technique, action, moyens matériel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indication travaillée avec le référent et la famille</li> <li>- Rencontre des thérapeutes avec l'enfant et ses parents dans d'un entretien de 30 minutes</li> <li>- Présence hebdomadaire de l'enfant sur la durée du groupe</li> <li>- 3 séances d'essai</li> <li>- Un entretien de fin de groupe avec l'enfant et les thérapeutes</li> </ul> <p>Matériel : Médiations diverses avec support langagier</p>
<b>Où</b>	Lieu (CMPP, autre ...)	A l'annexe
<b>Quand</b>	Rétroplanning (date de début / fin, périodicité, durée totale)	<p>Les vendredis de 12h30 à 13h15</p> <p>Début : 03/01/23</p> <p>Fin : 16/06/23</p> <p>12 séances</p> <p>Durée d'une séance : 45 minutes</p> <p>De manière hebdomadaire hors des vacances scolaires</p>
<b>Combien</b>	Budget prévisionnel (matériel, temps de travail, rémunération intervenants)	

<b>DEMARCHE PROJET – GROUPE MARIONNETTES</b>		
<b>les questions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Vos réponses</b>
<b>Pourquoi</b>	À quel besoin allez-vous répondre ?	<p>Pour des enfants présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des difficultés relationnelles</li> <li>- Des difficultés langagières (formelles et pragmatiques)</li> <li>- Des difficultés de comportement</li> <li>- Agitation, inhibition</li> </ul>
<b>Pour qui</b>	Public(s) cible(s)	4 enfants âgés entre 7 et 9 ans
<b>Avec qui</b>	Acteurs internes ou externes	Suzana Gratet (psychologue) et Pauline May-Carle (orthophoniste)
<b>Quoi</b>	Le livrable (outil, objet, résultat)	<p>Proposer un outil de médiation permettant de progresser dans la relation à l'autre et dans la vie collective.</p> <p>Proposer un espace d'expression propice à la mise en parole et en jeu des mouvements internes, en invitant les enfants à inventer une histoire pour la jouer ensuite avec les marionnettes.</p>
<b>Comment</b>	Phase opérationnelle (procédure, technique, action, moyens matériel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indication travaillée avec le référent et la famille</li> <li>- Rencontre des thérapeutes avec l'enfant et ses parents dans d'un entretien de 30 minutes</li> <li>- Présence hebdomadaire de l'enfant sur la durée du groupe</li> <li>- 3 séances d'essai</li> <li>- Un entretien de fin de groupe avec l'enfant et les thérapeutes</li> </ul> <p>Déroulé d'une séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'accueil</li> <li>- Temps de construction du scénario et de jeu avec les marionnettes</li> <li>- Temps d'échange : reprise avec les enfants de ce qui s'est joué où peuvent s'exprimer les émotions</li> </ul>

		- Temps de dessin afin de laisser une trace mais aussi de se recentrer et de s'apaiser  Matériel : marionnettes
<b>Où</b>	Lieu (CMPP, autre ...)	A l'annexe
<b>Quand</b>	Rétroplanning (date de début / fin, périodicité, durée totale)	Les lundis de 12h30 à 13h15 Début : 27/11/23 Fin : 18/12/23 4 séances en 2023 et poursuite jusqu'à juin 2024 Durée d'une séance : 45 minutes De manière hebdomadaire hors des vacances scolaires
<b>Combien</b>	Budget prévisionnel (matériel, temps de travail, rémunération intervenants)	